MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 29 novembre 2023, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *M. Sebastian Aeschbach*, *Mme Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M. Simon Brandt*, *Mme Uzma Khamis Vannini*, *M. Amar Madani (remplacé par M. Jean-François Albanesi)*, *Mme Dorothée Marthaler Ghidoni (remplacée par M. Florian Schweri)*, *M. Antoine Maulini (remplacé par M. Marc Dalphin)* et *Mme Jacqueline Roiz (remplacée par M. Charles-Antoine Kuszli)*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, et *Mme Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 15 novembre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 28 novembre et mercredi 29 novembre 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Je voulais répondre à la question de M. Gazi Sahin concernant les places de crèches qui seraient réservées à des entreprises. Par le passé, la Ville de Genève a signé des accords avec des entités publiques ou parapubliques, prévoyant la mise à disposition de cinq places pour la Radio Télévision suisse (RTS), de cinq autres places pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), et de quinze pour le Grand-Saconnex. Nous avions aussi des partenariats avec l'Etat de Genève pour quatre places et avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour trois places, mais ces organismes se sont retirés. Ces places représentent 0,75% du total, ce qui est vraiment minime.

Il faut aussi relever que l'entité partenaire prend en charge une partie substantielle voire l'entier du coût, entre 24 000 et 30 000 francs. Enfin, la Ville ne subventionne pas de places pour des personnes qui vivent hors de la ville de Genève ou qui n'y travaillent pas, puisque ces critères sont également appliqués à ces partenariats.

En somme, la Ville ne connaît pas le type de situations décrit dans les médias dernièrement.

Je voudrais aussi répondre à la question de M. Christian Steiner concernant La ville est à vous. Cette manifestation suit un concept sanitaire saisonnier, qui est rediscuté chaque année et validé par le Service du médecin cantonal (SMC). Il était, en 2023, valable pour les dix fêtes.

Les quatre collaboratrices et collaborateurs de La ville est à vous ont une certification qui leur permet de prendre en charge des mesures de réanimation de base et de défibrillation automatique externe. Ils ont tous et toutes suivi des formations, qui sont renouvelées tous les deux ans. Sur place, ces collaborateurs et collaboratrices sont les personnes de référence pour la centrale du 144. Ils lui transmettent aussi, en amont, un numéro d'urgence terrain, ainsi que les plans de chaque manifestation. Cette organisation comprend en outre la présence de matériel sanitaire, dont une trousse de secours.

Un bilan sanitaire est effectué auprès du SMC après chaque manifestation. Cela permet de voir si toutes les mesures ont été mises en place de manière correcte. En 2023 en tout cas, le SMC a relevé que cette question était bien gérée et que l'édition s'était bien déroulée.

J'en profite pour remercier toutes les personnes du SMC ou du Service de la jeunesse de la Ville qui ont travaillé à ce que ces manifestations se déroulent de la meilleure manière possible.

5.a) Prestation de serment de M. Mathieu Romanens (UDC), remplaçant Mme Marie-Agnès Bertinat, conseillère municipale démissionnaire.

M. Mathieu Romanens est assermenté. (Applaudissements.)

5.b) Prestation de serment de M. Jean Zahno (UDC), conseiller municipal suppléant.

M. Jean Zahno est assermenté. (Applaudissements.)

Le président. Bon retour chez nous, Monsieur Jean Zahno! Je vous annonce que nous avons un retour chez nous, dans la tribune: Mme Louise Trottet, ancienne conseillère municipale, nouvellement et brillamment élue députée au Grand Conseil. *(Applaudissements.)*

Une voix. Bravo!

6. Résolution du 28 novembre 2023 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Salma Selle, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Ana Barciela Villar, Alpha Oumar Dramé, Albane Schlechten, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Livia Zbinden, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ahmed Jama, Charles-Antoine Kuszli, Hanumsha Qerkini, Maryelle Budry et Bernard Delacoste: «La Ville de Genève appelle au cessez-le-feu immédiat et sans condition, au respect du droit international et à la facilitation de l'aide humanitaire aux populations civiles dans la bande de Gaza» (R-311)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Depuis le 7 octobre dernier, le conflit armé entre l'Etat d'Israël et le Hamas a pris une tournure très préoccupante pour la région. Celui-ci survient suite à des attaques armées de nature terroriste visant des civils et commises par la milice du Hamas ou leurs alliés sur le territoire israélien ainsi que dans certaines colonies des territoires occupés. Ces dernières ont causé la mort atroce de plus 1200 personnes (dont 80% de civils) et fait près de 240 otages civils et militaires. Ces actes condamnables présument une violation grave des règles du droit international humanitaire (DIH).

Se basant sur l'art. 51 de la Charte des Nations Unies et le droit à la légitime défense, Israël entame une réponse militaire qui se traduira du 7 octobre à aujourd'hui par des bombardements massifs sur le territoire de Gaza, des arrestations massives à Gaza et en Cisjordanie et la mise en place d'un état de siège consistant en un blocus des biens de première nécessité tels que l'eau, l'électricité, les denrées alimentaires ou bien encore le carburant.

Après quarante jours de conflit, l'évolution prend des proportions historiques et alarmantes pour la communauté internationale: plus de 11 000 morts et plus de 27 000 blessés côté palestinien, 3195 enfants ont été tués en trois semaines dépassant le nombre annuel d'enfants tués dans les zones de conflit depuis 2019 selon l'ONG Save The Children[2]. Aujourd'hui, près de 45% des habitations de la bande de Gaza ont été «endommagées ou détruites» et plus de 16 000 logements ont été totalement détruits, selon le United Nations Relief and Work Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), qui s'appuie sur des chiffres fournis

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 24, p. 4148.
[2] https://www.savethechildren.org/us/about-us/media-and-news/2023-press-releases/gaza--3-195-children-killed-in-three-weeks?itid=lk_inline_enhanced-template

par le Ministère palestinien des travaux publics et du logement[1]. Ces destructions poussent l'Agence onusienne à déclarer qu'«aucun endroit n'est sûr à Gaza» et que ce «déplacement forcé» de population a obligé plus de 670 000 personnes à trouver refuge dans des écoles et des sous-sols surpeuplés de l'UNRWA»[2].

La question de la santé dans la bande de Gaza devient une préoccupation première pour l'ensemble des agences onusiennes. Plus de 250 attaques contre les services de santé à Gaza et en Cisjordanie, et 25 attaques de ce type en Israël ont été recensées. «Des hôpitaux, des centres de soins, des patients, des ambulances[3, 4] sont visés[5].» Le cas le plus alarmant reste celui de l'hôpital d'Al-Shifa, dont l'incursion par l'armée israélienne a été dénoncées par le chef des secours et des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), Martin Griffiths et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus[6];

Les victimes collatérales des bombardements deviennent très nombreuses. C'est le cas après la mort de près de 200 personnes suite à des frappes aériennes sur le camp de Jabaliya où vivent 116 000 réfugiés dans le nord de la bande de Gaza, dénoncée par le Secrétaire général des Nations, M. António Guterres, qui s'est dit «atterré»[7]. Le personnel des Nations Unies dans la bande de Gaza est aussi touché, plus de 100 employé-e-s de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient[8] et près de 41 journalistes[9] sont morts dans la bande de Gaza.

Malheureusement, dans un contexte où la Suisse doit se montrer exemplaire de par sa tradition humanitaire, son engament historique pour le respect du droit international, sa constitution et ses principes de politique étrangère, le conseiller fédéral de tutelle, M. Ignazio Cassis, a déclaré ne pas vouloir appeler au cessez-le-feu. Il s'appuie sur le droit à la légitime défense de l'Etat d'Israël qui s'avère être aujourd'hui disproportionné, mettant Gaza et sa population dans une situation d'extrême souffrance telle que dénoncée par différent-e-s représentant-e-s d'instances internationales comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les sociétés nationales de la Fédération, les Nations Unies, l'Union européenne ou encore différentes ONG internationales comme Human Rights Watch, Amnesty International, Save the Children ou Action contre la faim.

---

[1] https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/huit-camions-daide-humanitaire-attendus-gaza-vendredi

[2] https://news.un.org/fr/story/2023/10/1140142

[3] https://news.un.org/fr/story/2023/11/1140342 (consulté le 28 novembre 2023)

[4] https://www.hrw.org/fr/news/2023/11/07/gaza-la-frappe-israelienne-contre-une-ambulance-semble-avoir-ete-illegale (consulté le 28 novembre 2023)

[5] https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-remarks-at-the-emergency-meeting-of-the-united-nations-security-council---10-november-2023 (consulté le 28 novembre 2023)

[6] https://news.un.org/fr/story/2023/11/1140557 (consulté le 28 novembre 2023)

[7] https://www.un.org/sg/en/content/highlight/2023-11-01.html (consulté le 28 novembre 2023)

[8] https://news.un.org/fr/story/2023/11/1140577 (consulté le 28 novembre 2023)

[9] https://rsf.org/fr/41-journalistes-tu%C3%A9s-soit-plus-d-un-journaliste-par-jour-le-bilan-meurtrier-d-un-mois-de-guerre (consulté le 28 novembre 2023)

Dans ce contexte, les Etats, y compris la Suisse, ayant confié un mandat au CICR pour l'application du DIH, doivent assumer leurs responsabilités pour le respect de ce dernier. Le respect du droit humanitaire est notamment inscrit dans les Conventions de Genève, la Charte des Nations Unies et la Constitution suisse. Les autorités politiques suisses de tous niveaux, ayant pour obligation de rappeler les engagements pris par le Conseil fédéral y compris dans sa politique étrangère, doivent intervenir afin de rappeler que, selon les mots mêmes du conseiller fédéral Ignazio Cassis, «respecter et faire respecter le DIH revêt donc une importance fondamentale[1]». Il est aujourd'hui indispensable de mettre fin aux violations du DIH et des droits humains en Cisjordanie y inclus Jérusalem-Est[2]. L'ensemble de ces éléments amènent aujourd'hui le Conseil municipal de la Ville de Genève à prendre position pour alerter le Conseil fédéral et la communauté internationale.

Considérant:

– la situation alarmante dans la bande de Gaza depuis le lancement du conflit armé entre l'Etat d'Israël et le Hamas en date du 7 octobre 2023;
– les violations graves du DIH par l'ensemble des parties au conflit obligeant la communauté internationale à demander de «mettre un terme aux terribles souffrances des civils» tel que déclaré par la présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mme Mirjana Spoljaric[3];
– qu'«aucune partie à un conflit armé ne peut se considérer au-dessus du droit international[4]» tel que déclaré par le Secrétaire général des Nations, M. António Guterres, devant le Conseil de sécurité le 24 octobre dernier;
– les crimes de guerre présumés perpétrés lors des attaques de nature terroriste des factions armées du Hamas en Israël ayant causé 1200 morts[5] dont près de 80% de civils et la prise d'otage de plus de 240 personnes, strictement interdite par le DIH[6];
– les crimes de guerre présumés perpétrés par l'Etat d'Israël, ayant causé la mort de plus de 11 300 victimes dont une majorité de femmes et d'enfants[7] et consistant en une punition collective à l'encontre des habitant-e-s de la bande de Gaza[8];

---

[1] https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/droit-international-humanitaire/freiwilliger-bericht-umsetzung-humanitaeres-voelkerrecht.html (consulté le 28 novembre 2023)
[2] https://press.un.org/fr/2023/agshc4390.doc.htm (consulté le 28 novembre 2023)
[3] https://www.icrc.org/fr/document/israel-et-les-territoires-occupes-il-faut-mettre-un-terme-aux-terribles-souffrances-des (consulté le 28 novembre 2023)
[4] https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139957 (consulté le 28 novembre 2023)
[5] https://fr.timesofisrael.com/israel-revoit-le-bilan-des-morts-du-7-octobre-a-la-baisse/ (consulté le 28 novembre 2023)
[6] https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v1/rule96 (consulté le 28 novembre 2023)
[7] https://www.ochaopt.org/content/hostilities-gaza-strip-and-israel-reported-impact-day-40 (consulté le 28 novembre 2023)
[8] https://press.un.org/fr/2023/cpsd795.doc.htm (consulté le 28 novembre 2023)

– le droit à la légitime défense selon la Charte de l'ONU[1] pour l'Etat d'Israël s'étant traduit par une réponse militaire et des bombardements ne respectant pas les principes de proportionnalité[2], de précaution[3] et de distinction tels qu'exigés par le DIH[4];
– la mise en place d'un Etat de siège sur le territoire de la bande de Gaza privant les populations civiles d'un accès à de l'eau potable, de la nourriture, de l'électricité, du carburant et à un accès à des moyens de télécommunication tels que les téléphones ou l'internet[5];
– les déclarations du conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères M. Ignazio Cassis, consistant en un refus d'appeler au cessez-le-feu[6] prétextant le droit à l'autodéfense de l'Etat d'Israël qui s'avère être non conforme au DIH;
– l'accord entre Israël et le Hamas à propos de la libération et du transfert d'otages détenus à Gaza ainsi que du transfert de prisonniers palestiniens en Cisjordanie facilité par le CICR[7];
– le rôle clé de la Ville de Genève et de la Suisse à travers le monde pour faire respecter lesdites Conventions et protéger le travail et le mandat du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont elles accueillent les sièges internationaux;
– le communiqué de presse du 30 octobre 2023 de la Ville de Genève: «Le Conseil administratif appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au respect intégral des règles du droit international humanitaire[8]»;
– les normes et obligations en droit international telles que les Conventions de Genève, la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
– les obligations constitutionnelles sur le respect du droit international par les Cantons et la Confédération (art. 5 al. 4) ainsi que sur le devoir de «promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles» (art. 54 al. 2);
– le rôle de la Suisse dans sa politique active de bons offices par le biais de sa politique de paix[9],

---

[1] Art. 51 Charte des Nations Unies
[2] https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v1/rule14 (consulté le 28 novembre 2023)
[3] https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v1/rule15 (consulté le 28 novembre 2023)
[4] https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v1/rule1 (consulté le 28 novembre 2023)
[5] https://www.icrc.org/fr/document/israel-et-les-territoires-occupes-il-faut-mettre-un-terme-aux-terribles-souffrances-des (consulté le 28 novembre 2023)
[6] https://www.24heures.ch/guerre-a-gaza-nous-nappelons-pas-au-cessez-le-feu-israel-a-le-droit-de-se-defendre-541003408127 (consulté le 28 novembre 2023)
[7] https://www.icrc.org/fr/document/israel-et-les-territoires-occupes-operation-reunir-otages-detenus-famille-intensifie-secours (consulté le 28 novembre 2023)
[8] https://www.geneve.ch/fr/document/communique-gaza-30-octobre-2023 (consulté le 28 novembre 2023)
[9] Loi fédérale du 19 décembre 2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme

le Conseil municipal, attaché à l'application du droit international public et humanitaire, au rôle de la Ville de Genève dans la réaffirmation de l'impératif de respecter les droits humains et les principes de protection humanitaire, déclare:

– rappeler à la Confédération son devoir de «s'engager publiquement comme Etat dépositaire des Conventions de Genève, avec tous les moyens diplomatiques disponibles, en faveur du respect du droit international humanitaire (DIH), d'une levée du «bouclage de la bande de Gaza», sur les biens de première nécessité tels que l'eau, la nourriture et l'électricité par l'Etat d'Israël, d'une libération inconditionnelle des otages aux mains du Hamas et d'un cessez-le-feu permanent entre les parties au conflit[1]»;
– demander la protection de l'ensemble des populations et infrastructures civiles à Gaza, y compris les établissements de santé, et à la protection des travailleurs et travailleuses humanitaires;
– appeler de ses voeux que la Confédération propose ses services de bons offices aux parties en conflit par le biais de sa politique de paix;
– demander la facilitation d'une investigation de la Cour pénale internationale (CPI) à propos des crimes présumés régis par le Statut de Rome[2];
– appeler le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil fédéral pour s'engager sur toutes ces demandes au niveau international;
– appeler le Conseil administratif à joindre les réseaux de Villes en faveur de la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien à Gaza et en Cisjordanie.

—***—

Préconsultation

M. Omar Azzabi (Ve). Je prendrai à nouveau la parole dans un second temps sur les propositions d'amendements. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, j'adresse aussi ce discours aux Genevoises et aux Genevois qui se sentent concernés par la thématique de ce texte. Les Vertes et les Verts mesurent ô combien l'heure est grave et ô combien les sensibilités sont heurtées par ce conflit qui n'a que trop duré. Ses répercussions se font sentir dans toute l'Europe, où sont commis des actes antisémites, anti-arabes et anti-musulmans.

La situation qui perdure depuis septante-cinq ans a atteint malheureusement son apogée un certain 7 octobre de cette année. Des attaques de nature terroriste contre des civils perpétrées par le Hamas et des milices alliées ont fait plus de

[1] https://verts.ch/communiques/proche-orient-le-conseil-federal-doit-appeler-au-respect-du-dih-sengager-pour-un-cessez-le-feu-et-lancer-un-plan-daction-contre-lantisemitisme (consulté le 28 novembre 2023)
[2] Articles 5, 6, 7, 8 et 12.3 et 13 du Statut de Rome

1200 morts, dont 80% de civils, dans des assassinats d'une rare barbarie et plus de 5400 blessés. Jamais Israël n'avait connu des attaques aussi massives, faisant de cette date un record tristement historique depuis la création du pays en 1948. Pis encore, près de 240 personnes ont été prises en otage de manière cruelle.

La réponse militaire a été immédiate et Israël, se basant sur la Charte des Nations unies, a revendiqué le droit à la légitime défense. Cette réponse est inscrite dans une escalade sans limites, faisant aujourd'hui du nord de Gaza un champ de ruines, alors que ce territoire souffrait déjà d'avoir la réputation d'être une prison à ciel ouvert pour ses habitants.

Les chiffres sont tout simplement choquants. Au nom de la guerre contre le terrorisme et le Hamas, Israël n'a jamais autant causé de dégâts à Gaza en si peu de temps. L'ONU indique aujourd'hui les chiffres suivants: 12 700 morts, dont près de 5300 enfants et 3250 femmes, 30 000 blessés, dont 9000 enfants, 4500 personnes disparues, dont une grande partie d'enfants. Parmi ces morts, plus de cent employés des Nations unies et plus de 40 journalistes.

Gaza est devenu un champ de ruines, près de 40% des habitations ont été endommagées ou détruites, et on a forcé au déplacement près de 1,7 million de personnes, faisant de ce territoire un endroit qui n'est pas sûr, selon l'agence onusienne pour les réfugiés palestiniens.

Plus que les bombardements, c'est la mise en place d'un état de siège et d'un blocus total des biens de première nécessité – eau, nourriture, électricité, gaz, carburant et téléphonie – par l'Etat d'Israël sur la bande de Gaza qui a mis l'ensemble des agences onusiennes, le Comité international de la Croix-Rouge et les ONG internationales dans une position de vulnérabilité et d'inquiétude rare dans leur histoire.

Cette situation oblige aujourd'hui notre pays, la Suisse, et notre gouvernement, le Conseil fédéral, à tout mettre en œuvre pour, je cite, mettre un terme aux terribles souffrances des civils, selon les mots de Mme Mirjana Spoljaric, présidente du Comité international de la Croix-Rouge.

Les soupçons de crime de guerre et même de crime contre l'humanité sont de plus en plus avérés, d'un côté comme de l'autre. Ainsi que le déclarait, le 24 octobre dernier, M. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, devant le Conseil de sécurité, aucune partie au conflit armé ne peut se considérer au-dessus du droit international. Aujourd'hui, plus que jamais, ces violations graves du droit international humanitaire nous concernent. Les dérives sont de plus en plus graves. Par exemple, plus de 200 attaques ont été entreprises contre des services de santé à Gaza et vingt-cinq en Israël.

L'ensemble de ces éléments amène aujourd'hui la gauche de ce parlement à demander au Conseil municipal de prendre position et de condamner ces

violations du droit international, tout comme l'a fait le Conseil administratif le 30 octobre dernier.

Mais si Genève ne peut pas se taire, qu'en est-il de la Suisse et du Conseil fédéral? La position et les déclarations choquantes du ministre des Affaires étrangères, en la personne de M. Ignazio Cassis, révoltent une grande partie des Suisses et des Genevois. En effet, le 1er novembre dernier, le Conseil fédéral déclarait: nous n'appelons pas au cessez-le-feu, Israël a le droit de se défendre. Pis encore, il affirmait que le droit international humanitaire n'était pas applicable à Gaza.

Alors que la Suisse pratique ses bons offices et l'arbitrage entre les belligérants depuis 1899 et les conférences de paix à La Haye, M. Cassis s'est tout simplement assis sur plus de cent vingt ans de tradition humanitaire et de politique extérieure suisse. Si le droit à la légitime défense est régi par la Charte des Nations unies, les Conventions de Genève, dont nous sommes les garants, encadrent strictement ce droit, et il s'avère que la réponse militaire israélienne représente une violation des principes de proportionnalité, de précaution et de distinction. Alors que nous avons bataillé de longues années pour intégrer le Conseil de sécurité des Nations unies, il est impossible et insoutenable de laisser le gouvernement fédéral remettre en cause notre histoire et notre politique humanitaire.

Malgré la trêve en cours depuis le 24 novembre et l'échange d'otages et de prisonniers entre Israël et le Hamas, la situation reste très préoccupante. Le premier ministre israélien a déjà annoncé vouloir reprendre les bombardements dès la libération de tous les otages pour, je cite, éradiquer le Hamas.

Par le biais de ce texte, nous lançons un appel à la paix, à toute la Suisse, au Conseil fédéral et au monde.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Omar Azzabi. J'en arrive à la conclusion, Monsieur le président. Une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ne pourra passer que par un cessez-le-feu inconditionnel et permanent, la libération immédiate de tous les otages, la levée du blocus et la facilitation de l'aide humanitaire, ainsi que l'arrêt des détentions administratives.

Je conclurai en citant un certain Albert Einstein, qui disait que le monde ne sera pas détruit par ceux qui font mal, mais par ceux qui le regardent sans rien faire. Il est temps d'agir. C'est pourquoi les Vertes et les Verts vous invitent à pacifiquement soutenir ce texte et à exiger le cessez-le-feu. Je vous remercie pour votre attention. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 38 oui contre 22 non.

Le président. Le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts ont déposé une motion d'ordre demandant le débat accéléré sur l'ensemble des urgences, soit cinq minutes par groupe.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 24 non.

M. Vincent Schaller (UDC). Je prends la parole pour dire qu'à l'Union démocratique du centre nous sommes fâchés, parce que la gauche, les Verts en particulier, se moque de ce Conseil municipal. Il y a trois semaines, M. Pascal Holenweg avait déposé un texte de nature identique et M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, avait pris soin de faire le tour des chefs de groupe de ce Conseil municipal – cela l'avait occupé tout le début de soirée et il avait même pris les devants avant le début de la séance – pour s'assurer qu'on éviterait une discussion sur le sujet de la bande de Gaza et du conflit entre Israël et la Palestine, afin d'éviter des dérapages, des approximations, et que l'on se contente dignement d'une minute de silence et de voter un crédit de 500 000 francs pour la Croix-Rouge, afin de signifier que la Ville de Genève est toujours dans le camp de l'aide humanitaire, et qu'elle évite la politique.

Tous les groupes de ce Conseil municipal avaient respecté la proposition de M. Gomez. Nous n'avons pas eu de débat, nous avons été dignes, avons voté ces 500 000 francs pour la Croix-Rouge et fait cette minute de silence. Et voilà que, trois semaines plus tard, M. Omar Azzabi met les pieds dans le plat et dépose un texte qui, sans aucun doute – ne le souhaitons pas –, va faire dégénérer le débat, avec des discussions de concierges sur un sujet qui ne concerne pas la Ville de Genève. Contrairement au texte voté il y a trois semaines, c'est avec un texte extrêmement politisé que M. Omar Azzabi, les Verts et la gauche dans son ensemble nous imposent ce débat consternant.

Au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, les avis sur un sujet aussi délicat sont divers. Le groupe ne donnera pas de consigne de vote; on s'opposera, on s'abstiendra, il n'est même pas exclu que quelqu'un soutienne le texte de M. Omar Azzabi. Mais nous regrettons de devoir entrer en matière sur ce sujet ce soir, que la gauche nous impose un débat qui ne regarde pas la Ville de Genève. *(Applaudissements.)*

M. Théo Keel (S). Pour commencer, je vais réaffirmer un point que nous partageons tous, je l'espère: ce parlement n'est pas l'endroit où résoudre le conflit israélo-palestinien, nous n'en serions pas capables, je le crois…

(Applaudissements.) (Exclamations.) Mais j'espère que nous serons capables d'éviter des dérapages…

En tant que Ville, nous pouvons néanmoins prendre position par rapport aux déclarations et aux actes de notre Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). *(Protestations.)* A la suite du vote suisse en faveur d'une résolution jordanienne à l'Assemblée générale des Nations unies, demandant un cessez-le-feu humanitaire immédiat, le conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères a déclaré ne pas appeler à un cessez-le-feu total, en mettant en avant le droit d'Israël à se défendre, et en arguant, je cite, qu'avec la densité de la population à Gaza… *(protestations)*, il est difficile de concilier le droit humanitaire et le droit d'Israël à se défendre…

Le président. Est-ce que mes collègues du Parti libéral-radical pourraient laisser M. Théo Keel s'exprimer, s'il vous plaît? *(Brouhaha.)* S'il vous plaît… Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical, laissez M. Théo Keel s'exprimer… *(Brouhaha.)*

M. Théo Keel. Ce n'est pas grave… La Confédération, par la voix du DFAE, adopte donc une posture qui priorise le droit d'un Etat à se défendre sur le droit humanitaire international. *(Commentaire.)* Si le droit à se défendre existe *(commentaire)* – et c'est le cas pour Israël après les attaques du Hamas…

Le président. Excusez-moi, Madame Roullet, pouvez-vous cesser de faire des commentaires toutes les trois secondes? On aimerait entendre M. Théo Keel, mais on n'entend que vous, bien que vous n'ayez pas la parole. Si vous souhaitez intervenir, vous pourrez demander la parole pour le Parti libéral-radical, mais laissez M. Théo Keel s'exprimer, s'il vous plaît. *(Commentaire.)*

M. Théo Keel. J'espérais éviter les dérapages, je me contenais à la dimension du droit humanitaire, eh bien, je regrette qu'on n'arrive pas à les éviter…

Si le droit d'Israël à se défendre existe, à la suite de l'attaque terroriste du Hamas, ce droit doit respecter la proportionnalité et ne peut s'exercer de manière indiscriminée. Surtout: le droit international humanitaire doit toujours prévaloir. Or, le droit international humanitaire est clair, je citerai ici Marco Sassoli, professeur de droit international à l'Université de Genève. Premièrement, les violations des uns ne peuvent en aucun cas justifier celles des autres. Deuxièmement, la légitimité d'une cause ne saurait exempter quiconque de respecter le droit international humanitaire. Le professeur Sassoli l'illustre avec des exemples précis et

parlants: le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ne saurait justifier le massacre de civils israéliens et le droit d'Israël à se défendre ne saurait justifier d'affamer la population civile de Gaza.

Rompant avec sa tradition humanitaire et pacificatrice, le DFAE n'appelle même pas au respect de ce droit international humanitaire qui doit prévaloir sur tous les autres. Faisant preuve d'une inquiétante faiblesse et d'un manque de détermination en refusant de reconnaître que les deux parties ont commis des crimes de guerre, la Confédération ne s'engage pas, alors qu'il y a tant à faire, dans le précieux et reconnu rôle d'intermédiaire qui devrait être le sien.

Nous demandons par le présent objet que la Ville se positionne en sommant le DFAE de revenir à une ligne qui devrait être la sienne, celle d'agir comme intermédiaire en proposant ses bons offices et en favorisant par tous les moyens l'ouverture de dialogues pour la recherche de solutions de paix, d'abord immédiates, ce qui passe par un cessez-le-feu, une levée du blocus et de l'état de siège, ainsi qu'une libération des otages…

Une voix. Ah…

M. Théo Keel. Puis des solutions de paix durables, avec le respect du droit international humanitaire et le réinvestissement des efforts diplomatiques délaissés dans la région, et enfin l'appel au respect, par toutes les parties, du droit humanitaire face à ses violations manifestes. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a deux personnes du Mouvement citoyens genevois qui demandent la parole, n'oubliez pas que vous avez cinq minutes pour tout le groupe. La première prise de parole sera de M. Daniel Dany Pastore, puis de M. Christian Steiner.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Je vais être bref, je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit M. Omar Azzabi, et je suis aussi d'accord avec certaines personnes qui soutiennent Israël, mais pas de cette manière, on est bien d'accord.

Ce qu'il faudrait savoir, c'est la base de cette histoire *(commentaire)*, qui remonte à plus de mille ans, avec la Cisjordanie, l'Egypte et tout ça. Alors, vous voulez en parler?! *(Commentaire.)* Bon, ils sont fâchés les uns avec les autres, ils veulent tous prendre leur revanche. Qui a commencé? *(Commentaire.)* Qui a fait

quoi? Ça remonte à l'époque du kibboutz, est-ce que certains d'entre vous savent au moins ce que c'est, un kibboutz?

Une voix. Non, on ne sait pas…

M. Daniel Dany Pastore. C'est la naissance de l'Etat d'Israël. *(Le président fait retentir la cloche.)* Qui était un caillou donné par la Palestine, car les Palestiniens n'en avaient rien à faire de ce lieu rocailleux et Israël l'a développé. *(Rires.)* Ça, c'était le bon Israël. S'il vous plaît… Un peu d'attention, je ne suis pas en train de raconter n'importe quoi. *(Commentaire.)* A cette époque-là, il n'y avait rien à dire, rien à faire. *(Commentaire.)* Mais par la suite d'autres générations, plus jeunes, sont arrivées en Israël, et les choses ont dégénéré. Ils se sont dit qu'avec cette bande d'ignares de Palestiniens, on n'a qu'à s'étendre et prendre encore du terrain, etc. *(Rires.)* J'ai carica…, oh! J'ai résumé! *(Rires.)*

En attendant, Mesdames, Messieurs, c'est bien d'ouvrir votre cœur, de manifester, de revendiquer. Mais franchement, Ville de Genève… *(Il rit.)* Voyagez un peu à travers le monde! Vous deviendrez tous un peu plus humbles, vous êtes tous des petits jeunes. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Christian Steiner, il vous reste trois minutes dix-sept pour le Mouvement citoyens genevois. Vous pouvez y aller.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Monsieur le président. Ce sera largement suffisant. En effet, nous sommes une fois de plus, encore une fois de trop face à l'horreur d'une guerre et des violations systématiques du droit humanitaire. Si, d'un point de vue individuel, on ne peut que condamner toute guerre et toute violation du droit international – car la seule victoire, dans ces situations, est celle de gagner la paix –, il faut rappeler les prérogatives de la Ville, qui sont de s'occuper de la Ville, et surtout notre Constitution fédérale, qui prévoit à l'article 54 que les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. Dans ce sens, cette résolution est inadéquate, sur le fond comme sur la forme, et sera refusée par le Mouvement citoyens genevois.

En cas de doutes sur l'application de la politique de neutralité et de promotion de la paix par la Confédération, c'est le rôle de nos représentants à l'Assemblée fédérale, dont le parti à l'origine de cette résolution compte deux membres, sauf erreur, d'interpeller le Conseil fédéral.

Au sujet du devoir de réserve de la Ville en matière internationale, je me permets de rappeler au Conseil administratif et au Conseil municipal que toute prise de position en faveur d'un des belligérants, comme d'arborer officiellement le drapeau d'un pays en guerre, ne peut qu'exacerber la haine, contrevient à la politique de paix de la Suisse, nous éloigne du multilatéralisme qui doit permettre d'éviter les guerres, et viole l'article 54 alinéa 1 de la Constitution fédérale. Merci. *(Applaudissements.) (Signes d'assentiment.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour les Verts, Monsieur Omar Azzabi, vous avez cinq minutes.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président, je serai bien plus court. Je répondrai d'abord à M. Schaller – vous transmettrez, Monsieur le président. Je crois que la grande différence entre l'aide humanitaire que l'on a votée sans discussion et le message de cette résolution, c'est qu'aujourd'hui, en Ville de Genève, nous avons des citoyens mécontents de la position du Conseil fédéral. Le rôle de ce Conseil municipal est de relayer ce message et de prendre des positions fermes contre le gouvernement fédéral. C'est très clair! *(Rires. Brouhaha.)*

Quand on vote 500 000 francs d'aide au Comité international de la Croix-Rouge, qui est dans une situation financière difficile, et qu'on a un conseiller fédéral qui prend des positions allant à l'encontre *(commentaires)* du mandat même et du travail du Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil municipal doit pouvoir dire à ce conseiller fédéral qu'il va dans la mauvaise direction. *(Commentaire.)* Je suis désolé, mais nous n'avons pas la même conception des droits humains et de la sensibilisation, ni le même rapport à ce Conseil fédéral, dans lequel nous ne nous reconnaissons pas, et c'est pourquoi nous avons élaboré ce texte.

Les manifestations à Genève, entre pro-Israël et pro-Palestine, ont réuni de 5000 à 10 000 personnes, de manière constante pendant plusieurs semaines, appelant les autorités municipales, cantonales et fédérales à prendre position et, aujourd'hui, à demander des comptes au gouvernement. C'est exactement ce que nous faisons ici. Plus que de condamner la situation et de mettre les belligérants face à leurs responsabilités au niveau du droit international, nous rappelons ses responsabilités au Conseil fédéral. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Steiner que l'article 54 de la Constitution demande justement que la Confédération et les cantons respectent le droit international. Aujourd'hui, il implique que la Suisse rappelle leurs obligations aux belligérants.

Maintenant, je veux parler de l'amendement du Centre…

Le président. Il a été retiré.

M. Omar Azzabi. Il a été retiré, c'est une très bonne chose. *(Commentaires.)* D'accord, j'en terminerai là, je n'allongerai pas. Je vous remercie pour votre diplomatie et votre bienveillance. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Pascal Holenweg, pour les socialistes, vous avez une minute douze.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président, en fait j'ai trois minutes, car je parlerai de l'amendement.

Le président. Alors, vous avez trois minutes sur l'amendement.

M. Pascal Holenweg. Je parlerai presque exclusivement du double amendement. J'ai juste une précision à apporter avant: il n'y a pas de limite formelle ni de limite fondamentale au contenu possible d'une résolution ou d'une motion. Dans une résolution, on parle de ce qu'on veut, on dit ce qu'on veut sur ce qu'on veut. Nous ne sommes même pas tenus de respecter l'exclusivité de la politique étrangère accordée par la Constitution fédérale au Conseil fédéral, nous pouvons parler de ce que nous voulons, personne n'est en droit de nous nier le droit de nous exprimer sur la politique étrangère de la Confédération par une motion ou une résolution. On peut même déposer une résolution contredisant une résolution de l'Organisation des nations unies.

Notre amendement propose de transformer, comme notre organe délibératif l'a déjà fait à moult reprises, une initiative du Conseil municipal en une autre forme d'initiative. On l'a fait en transformant des projets de délibération en motions, des motions en résolutions. Ici, nous souhaitons faire de la résolution une motion. Ni notre règlement ni la loi sur l'administration des communes (LAC) ni son règlement d'application ne l'interdisent.

La seule différence entre une résolution et une motion est que cette dernière demande quelque chose au Conseil administratif, alors que la résolution ne demande rien à personne, elle est une prise de position du Conseil municipal qui se suffit à elle-même et qui n'engage que lui-même. Là, nous demandons deux choses au Conseil administratif, raison pour laquelle nous devons le faire par une motion, d'où notre première demande:

Projet d'amendement

«Transformation de la résolution en motion.»

Notre deuxième demande modifie le texte de la résolution, dont les déclarations sont substituées par les invites suivantes:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'inviter le Département fédéral des affaires étrangères à proposer sans délai les bons offices de la Suisse en vue de l'ouverture de négociations pour un cessez-le-feu immédiat, la levée de l'état de siège et du blocus sur Gaza, la libération des otages du Hamas et des détenus administratifs d'Israël et la mise en place d'une aide d'urgence humanitaire, ces mesures étant des premiers pas vers un véritable armistice, et la conclusion d'une paix juste et durable;
– de rejoindre les réseaux des villes en faveur de la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien à Gaza et en Cisjordanie.»

La première invite adressée au Conseil administratif lui demande d'intervenir auprès du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – on est donc tout à fait dans le respect filial de la compétence exclusive du Conseil fédéral en matière de politique étrangère –, on demande poliment quelque chose au DFAE. La deuxième invite vise à ce que la Ville rejoigne le réseau des villes en faveur de la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien à Gaza et en Cisjordanie.

Nous pouvons faire ces deux demandes par une motion. On peut évidemment les inscrire dans une résolution, mais elles ne seront pas des demandes formelles faites au Conseil administratif et ce dernier ne serait pas tenu d'y répondre ou de donner les raisons pour lesquelles il ne veut pas nous suivre. Si vous acceptez notre amendement, vous accepterez les invites d'une motion.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg. Oui. Vous ne vous prononcerez pas sur les considérants de la résolution, vous voterez seulement sur les invites. Le but principal est de condenser le texte et de nous éviter d'avoir à nous prononcer sur des notes en bas de page et des renvois à des sites Internet. Sur le fond, nous sommes totalement d'accord avec le contenu de la résolution, nous demandons seulement que cette

résolution soit une motion. Si les amendements sont acceptés, nous voterons la résolution amendée. Sinon, nous voterons la résolution non amendée, et vous aurez une résolution de quatre pages de la Ville de Genève sur le conflit à Gaza.

Mme Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, il n'est pas facile de prendre la parole. Nous sommes toutes et tous touchés par la situation dramatique au Proche-Orient, que nous suivons jour après jour de loin. Il est difficile de trouver les mots, souvent hautement chargés, et en même temps il est indispensable qu'il y en ait, qu'il y ait des prises de position.

Notre débat se déroule un jour très symbolique, puisqu'aujourd'hui est la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, introduite en 1977 par l'ONU.

Je voudrais mentionner deux citations. La première est d'Angela Davis: «Vous ne pouvez appeler à la fin du racisme sans appeler à la fin de l'occupation de la Palestine et de l'antisémitisme.» La deuxième est de Nelson Mandela. Il disait: «C'est toujours l'oppresseur, et non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte. Si l'oppresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura pas d'autre choix que de répondre par la violence. Dans notre cas, en Afrique du Sud, ce n'était qu'une forme de légitime de défense.» On parle souvent de conflit et de guerre. Mais n'oublions pas qu'il y a bien une force d'occupation et un peuple opprimé. On n'a pas de situation égale d'un côté et de l'autre.

La situation actuelle est un désastre total, après l'attaque armée du Hamas, le 7 octobre. La réponse de l'Etat d'Israël, avec l'entrée de l'armée d'occupation dans Gaza, a créé une situation humanitaire insupportable. Nous voyons défiler des chiffres – nombre de morts, de blessés, d'enfants touchés, pourcentage de la population déplacée, d'habitations détruites – augmentant chaque jour jusqu'à cette trêve. Rappelons qu'il est impossible de quitter le territoire de Gaza, une surface très réduite où s'entassent 2,2 millions d'habitants, qu'on a souvent appelé une prison à ciel ouvert, et ça l'est encore plus aujourd'hui.

Des organisations internationales comme l'UNICEF, l'ONU, Médecins sans frontières, Amnesty International, le Programme alimentaire mondial et d'autres témoignent des conditions de survie difficiles, du risque de famine, de l'accès de plus en plus réduit aux structures de santé et d'éducation, détruites au fur et à mesure, et des répercussions en Cisjordanie.

L'échange d'otages et de prisonniers a aussi mis le projecteur sur la situation de ces 7000 Palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes, dont un tiers dans des procédures administratives, sans même d'inculpation précise ni de durée limitée. Rappelons que même les enfants peuvent être en prison, dès l'âge de 12 ans – et non plus 14 ans comme jusqu'en 2016.

Cette situation ne peut pas continuer. Notre pouvoir est limité, certes, mais la mobilisation internationale est essentielle. Prendre position est nécessaire et possible, et la Suisse a aussi un rôle à jouer. Sur le site du Département fédéral des affaires étrangères, il est écrit que la promotion de la paix, ancrée dans la Constitution fédérale, figure parmi les priorités du pays en matière de politique extérieure, et que par son expérience, la Suisse jouit d'une grande crédibilité dans le domaine de la promotion de la paix. Elle peut donc encore renforcer ses bons offices, en particulier ses capacités de médiation. Il faut le faire! Dans le contexte actuel, nous attendons de la Suisse qu'elle fasse une proposition pour un cessez-le-feu immédiat, sans conditions, premier pas vers l'arrêt de la guerre.

Notre Conseil municipal ne peut faire que peu de choses, mais nous sommes un maillon dans une grande chaîne humaine. Nous pouvons nous rajouter à la liste des villes qui ont déjà pris position ou qui le feront. Faisons ce qui est possible pour nous, votons cette motion. Ensemble à gauche vous remercie de soutenir cet objet dans sa forme amendée. *(Applaudissements. Signes d'assentiment.)*

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Sans revenir sur les drames qui nous occupent ce soir, sans nier quoi que ce soit des horreurs qui nous sont relatées à travers la parole des uns et des autres, remarquons tout de même qu'il y a un adage qui vaut plus que jamais: le silence, en certaines circonstances, est d'or. Au vu de l'ampleur du drame, de la complexité de la situation, de son évolution au quotidien, nous devrions tous être contraints à un minimum de retenue, d'humilité, voire de silence.

C'est ce qu'avait choisi de faire notre maire, Alfonso Gomez, au nom de notre Ville de Genève, voilà quelques semaines, pour manifester notre soutien, notre compassion aux victimes, quelles qu'elles soient, de ce terrible conflit – il y en a d'autres, d'ailleurs, en n'évoquant que celui-ci, on en ignore tant à travers le monde. C'était la manière digne et solennelle qu'avait retenue le maire, Alfonso Gomez, lors du traitement d'un objet semblable il y a quelques semaines. Pourquoi revenir sur ce geste fort?

Le silence, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas l'indifférence, le silence, ce n'est pas le laisser-faire, ce n'est pas s'en laver les mains, c'est simplement revenir à l'essentiel, et transmettre, d'une certaine manière, la paix. Le silence, c'est fort. Le silence, c'est vrai. *(Applaudissements.)*

Je ne regrette qu'une chose, que les journalistes ici présents n'aient pas pris la peine de relayer ce silence fort que nous avions manifesté tous ensemble et qui nous avait unis voilà quelques semaines. Pourquoi les journalistes n'ont-ils pas relayé, une fois, le silence du Conseil municipal? C'était tout de même une exception qui méritait d'être relevée pour une fois que le Conseil municipal arri-

vait ensemble à faire silence. Car voyez-vous, la parole sépare, et l'embrouille divise, on voit déjà les contradictions – très bien relevées par mon collègue Vincent Schaller –, à savoir que les uns veulent que le Conseil fédéral s'engage pour envoyer des chars en Ukraine, tandis qu'il faut faire le cessez-le-feu quand il s'agit de Gaza. On ne sait plus du tout de quoi on parle, raison pour laquelle il vaut mieux s'en tenir souvent au silence.

Si vous, l'Alternative, n'êtes pas satisfaits avec l'attitude de M. Cassis, sachez que nous, ici, étions satisfaits avec l'attitude de notre maire, M. Gomez.

Je ne résiste pas à l'idée de citer les paroles de ce grand député et poète qu'était Victor Hugo, qui rappelait un peu l'histoire de l'humanité, son destin, en disant:

«Depuis six mille ans la guerre
Plaît aux peuples querelleurs,
Et Dieu perd son temps à faire
Les étoiles et les fleurs.
[…]
Aucun peuple ne tolère
Qu'un autre vive à côté;
Et l'on souffle la colère
Dans notre imbécillité.»

Depuis six mille ans, Mesdames et Messieurs! Cessons donc ces textes récurrents, nous devrions porter, à Genève, les maux de toute la planète… Faisons la trêve, déclarons la trêve des déclarations municipales, qui n'ont jamais rien changé, ni résolu aucun conflit à travers le monde. Le Parti libéral-radical en restera au geste fort du maire, il y a quelques semaines, nous résisterons aux velléités de quelques-uns d'encore nous diviser. Nous ne nous immiscerons pas dans les brouilles entre les Verts, les uns qui veulent causer, les autres qui veulent se taire. La paix mérite mieux que cela, c'est le sens de notre refus de ce texte.

Pour le surplus, on ne transformera pas un texte qui ne sert à rien en un autre texte qui ne servira non plus à rien, nous en resterons au refus et au silence. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Luc von Arx (LC). Le Centre ne souhaitait pas s'exprimer sur ce débat, mais par la force des choses nous sommes invités voire obligés de nous exprimer. Comme notre collègue du Parti libéral-radical, nous pensions avoir déjà

exprimé nos points de vue concernant l'urgence de la paix par la voix du maire de la Ville de Genève. Nous nous étions mis d'accord pour éviter un débat contradictoire, nous ne sommes ni diplomates ni spécialistes en stratégie. Notre groupe laisse la liberté de vote, car nous nous sommes vite rendu compte, dans les débats, que les positions étaient très définies – pour ou contre. Ce sujet passionne et irrite énormément, la tolérance n'est pas la même des deux côtés. La condamnation des actes n'est pas non plus identique. Au milieu de tout ça, on sait qu'il y a un peuple, des peuples qui souffrent. Que des politiques d'extrême droite sont aussi appliquées d'un côté, vous le savez, mais qui résultent d'un gouvernement auquel nous n'avons aucun accès.

La résolution – M. Omar Azzabi avait, c'est vrai, parfaitement le droit de prendre cette initiative – nous oblige à attribuer nos suffrages. Nous allons – enfin, en ce qui me concerne – refuser d'aller au-delà de la position déjà prise par la Ville de Genève. Le Conseil administratif s'est défini, a pris la position humanitaire de la Genève ville internationale, que vous connaissez. Nous estimions que cela allait suffire. Je pense que notre plénum n'a pas les moyens de discuter de façon pointue de cette question géostratégique comme c'est le cas, par exemple, en Egypte. Même dans ce pays l'on évite cette discussion, tant le sujet est délicat.

Selon moi, la Ville de Genève n'est pas en mesure de faire bouger la situation. Je peux comprendre l'argument affirmant qu'il est important qu'elle se situe mais, une fois de plus, et j'en terminerai là, je pense que la Ville s'est positionnée il y a déjà trois semaines par la voix de son maire. Vouloir que le Conseil municipal persiste et signe en donnant mission au Conseil administratif n'est pas une démarche forcément utile.

M. Alfonso Gomez, maire. Le Conseil administratif en restera à ses communiqués. Je rappelle celui du 12 octobre où le Conseil administratif condamnait les actes de terreur et affirmait sa solidarité auprès de toutes les victimes au Proche-Orient, et celui du 30 octobre, où le Conseil administratif appelait à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au respect intégral des règles du droit international humanitaire. Ce sont ces positions-là que défendra le Conseil administratif.

Sans vouloir épiloguer sur la motion, j'aimerais quand même rajouter qu'en tant que garants du droit international, nous devons amener le réconfort – si cela est possible – et la paix.

Je comprends les inquiétudes des Israéliens, car le Hamas est un mouvement qui appelle à la destruction de l'Etat israélien; cela veut dire ce que cela veut dire… Le Hamas a mené une opération qui constitua un crime de guerre, car des gens armés s'en sont pris à des civils et à des non-combattants – il faut être très

clair, et nous l'avons dit. Il faut rappeler également que les arrestations administratives sont aussi des violations du droit international, de même que les violences quotidiennes dans les territoires occupés.

Mais le plus important, pour moi, aujourd'hui, est d'en appeler aux Genevoises et aux Genevois, de toutes confessions ou origines. Nous ne laisserons pas tenir des propos ni réaliser des actes anti-islamiques ou antisémites dans notre cité. Nous sommes très clairs. Nous avons vu une augmentation considérable des actes antisémites; nous les combattrons avec toute la rigueur de la loi de notre pays.

Vous voterez ce que vous voudrez, c'est une question personnelle. Il faut simplement que la Ville de Genève apporte ce réconfort à toutes les victimes. Ici, nous défendons le droit international humanitaire et nous nous élevons contre les crimes de guerre qui ont été commis de part et d'autre au Proche-Orient. Mesdames et Messieurs, je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le maire. Est-ce que je peux récupérer l'amendement qui est sur votre gauche? Merci.

M. Alfonso Gomez, maire. Ah oui! *(Rires.)*

Le président. Nous avons donc reçu un projet de double amendement des Verts, des socialistes et d'Ensemble à gauche. Il demande deux choses, dont la transformation de la résolution en motion. Je trouve que c'est un peu du bricolage, mais je vous fais quand même voter sur ce point.

Mis aux voix, le premier amendement de M. Holenweg est accepté par 36 oui contre 23 non.

Le président. Je vous fais voter la deuxième demande consistant en un changement des invites de ce texte.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Holenweg est accepté par 36 oui contre 20 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 20 non.
(Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION M-1806

Exposé des motifs

Depuis le 7 octobre dernier, le conflit armé entre l'Etat d'Israël et le Hamas a pris une tournure très préoccupante pour la région. Celui-ci survient suite à des attaques armées de nature terroriste visant des civils et commises par la milice du Hamas ou leurs alliés sur le territoire israélien ainsi que dans certaines colonies des territoires occupés. Ces dernières ont causé la mort atroce de plus 1200 personnes (dont 80% de civils) et fait près de 240 otages civils et militaires. Ces actes condamnables présument une violation grave des règles du droit international humanitaire (DIH).

Se basant sur l'art. 51 de la Charte des Nations Unies et le droit à la légitime défense, Israël entame une réponse militaire qui se traduira du 7 octobre à aujourd'hui par des bombardements massifs sur le territoire de Gaza, des arrestations massives à Gaza et en Cisjordanie et la mise en place d'un état de siège consistant en un blocus des biens de première nécessité tels que l'eau, l'électricité, les denrées alimentaires ou bien encore le carburant.

Après quarante jours de conflit, l'évolution prend des proportions historiques et alarmantes pour la communauté internationale: plus de 11 000 morts et plus de 27 000 blessés côté palestinien, 3195 enfants ont été tués en trois semaines dépassant le nombre annuel d'enfants tués dans les zones de conflit depuis 2019 selon l'ONG Save The Children. Aujourd'hui, près de 45% des habitations de la bande de Gaza ont été «endommagées ou détruites» et plus de 16 000 logements ont été totalement détruits, selon le United Nations Relief and Work Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), qui s'appuie sur des chiffres fournis par le Ministère palestinien des travaux publics et du logement. Ces destructions poussent l'Agence onusienne à déclarer qu'«aucun endroit n'est sûr à Gaza» et que ce «déplacement forcé» de population a obligé plus de 670 000 personnes à trouver refuge dans des écoles et des sous-sols surpeuplés de l'UNRWA».

La question de la santé dans la bande de Gaza devient une préoccupation première pour l'ensemble des agences onusiennes. Plus de 250 attaques contre les services de santé à Gaza et en Cisjordanie, et 25 attaques de ce type en Israël ont été recensées. «Des hôpitaux, des centres de soins, des patients, des ambulances sont visés.» Le cas le plus alarmant reste celui de l'hôpital d'Al-Shifa, dont l'incursion par l'armée israélienne a été dénoncées par le chef des secours et des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), Martin Griffiths et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus;

Les victimes collatérales des bombardements deviennent très nombreuses. C'est le cas après la mort de près de 200 personnes suite à des frappes aériennes sur le camp de Jabaliya où vivent 116 000 réfugiés dans le nord de la bande de Gaza, dénoncée par le Secrétaire général des Nations, M. António Guterres, qui s'est dit «atterré». Le personnel des Nations Unies dans la bande de Gaza est aussi touché, plus de 100 employé-e-s de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et près de 41 journalistes sont morts dans la bande de Gaza.

Malheureusement, dans un contexte où la Suisse doit se montrer exemplaire de par sa tradition humanitaire, son engament historique pour le respect du droit international, sa constitution et ses principes de politique étrangère, le conseiller fédéral de tutelle, M. Ignazio Cassis, a déclaré ne pas vouloir appeler au cessez-le-feu. Il s'appuie sur le droit à la légitime défense de l'Etat d'Israël qui s'avère être aujourd'hui disproportionné, mettant Gaza et sa population dans une situation d'extrême souffrance telle que dénoncée par différent-e-s représentant-e-s d'instances internationales comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les sociétés nationales de la Fédération, les Nations Unies, l'Union européenne ou encore différentes ONG internationales comme Human Rights Watch, Amnesty International, Save the Children ou Action contre la faim.

Dans ce contexte, les Etats, y compris la Suisse, ayant confié un mandat au CICR pour l'application du DIH, doivent assumer leurs responsabilités pour le respect de ce dernier. Le respect du droit humanitaire est notamment inscrit dans les Conventions de Genève, la Charte des Nations Unies et la Constitution suisse. Les autorités politiques suisses de tous niveaux, ayant pour obligation de rappeler les engagements pris par le Conseil fédéral y compris dans sa politique étrangère, doivent intervenir afin de rappeler que, selon les mots mêmes du conseiller fédéral Ignazio Cassis, «respecter et faire respecter le DIH revêt donc une importance fondamentale». Il est aujourd'hui indispensable de mettre fin aux violations du DIH et des droits humains en Cisjordanie y inclus Jérusalem-Est. L'ensemble de ces éléments amènent aujourd'hui le Conseil municipal de la Ville de Genève à prendre position pour alerter le Conseil fédéral et la communauté internationale.

Considérant:

– la situation alarmante dans la bande de Gaza depuis le lancement du conflit armé entre l'Etat d'Israël et le Hamas en date du 7 octobre 2023;
– les violations graves du DIH par l'ensemble des parties au conflit obligeant la communauté internationale à demander de «mettre un terme aux terribles souffrances des civils» tel que déclaré par la présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mme Mirjana Spoljaric;

– qu'«aucune partie à un conflit armé ne peut se considérer au-dessus du droit international» tel que déclaré par le Secrétaire général des Nations, M. António Guterres, devant le Conseil de sécurité le 24 octobre dernier;
– les crimes de guerre présumés perpétrés lors des attaques de nature terroriste des factions armées du Hamas en Israël ayant causé 1200 morts dont près de 80% de civils et la prise d'otage de plus de 240 personnes, strictement interdite par le DIH;
– les crimes de guerre présumés perpétrés par l'Etat d'Israël, ayant causé la mort de plus de 11 300 victimes dont une majorité de femmes et d'enfants et consistant en une punition collective à l'encontre des habitant-e-s de la bande de Gaza;
– le droit à la légitime défense selon la Charte de l'ONU pour l'Etat d'Israël s'étant traduit par une réponse militaire et des bombardements ne respectant pas les principes de proportionnalité, de précaution et de distinction tels qu'exigés par le DIH;
– la mise en place d'un Etat de siège sur le territoire de la bande de Gaza privant les populations civiles d'un accès à de l'eau potable, de la nourriture, de l'électricité, du carburant et à un accès à des moyens de télécommunication tels que les téléphones ou l'internet;
– les déclarations du conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères M. Ignazio Cassis, consistant en un refus d'appeler au cessez-le-feu prétextant le droit à l'autodéfense de l'Etat d'Israël qui s'avère être non conforme au DIH;
– l'accord entre Israël et le Hamas à propos de la libération et du transfert d'otages détenus à Gaza ainsi que du transfert de prisonniers palestiniens en Cisjordanie facilité par le CICR;
– le rôle clé de la Ville de Genève et de la Suisse à travers le monde pour faire respecter lesdites Conventions et protéger le travail et le mandat du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont elles accueillent les sièges internationaux;
– le communiqué de presse du 30 octobre 2023 de la Ville de Genève: «Le Conseil administratif appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au respect intégral des règles du droit international humanitaire»;
– les normes et obligations en droit international telles que les Conventions de Genève, la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
– les obligations constitutionnelles sur le respect du droit international par les Cantons et la Confédération (art. 5 al. 4) ainsi que sur le devoir de «promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles» (art. 54 al. 2);

– le rôle de la Suisse dans sa politique active de bons offices par le biais de sa politique de paix,

le Conseil municipal, attaché à l'application du droit international public et humanitaire, au rôle de la Ville de Genève dans la réaffirmation de l'impératif de respecter les droits humains et les principes de protection humanitaire, demande au Conseil administratif:

– d'inviter le Département fédéral des affaires étrangères à proposer sans délai les bons offices de la Suisse en vue de l'ouverture de négociations pour un cessez-le-feu immédiat, la levée de l'état de siège et du blocus sur Gaza, la libération des otages du Hamas et des détenus administratifs d'Israël et la mise en place d'une aide d'urgence humanitaire, ces mesures étant des premiers pas vers un véritable armistice, et la conclusion d'une paix juste et durable;
– de rejoindre les réseaux des villes en faveur de la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien à Gaza et en Cisjordanie.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Résolution du 1er novembre 2023 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Dorothée Marthaler Ghidoni, Brigitte Studer, Leyma Milena Wisard Prado, Pierre-Yves Bosshard, Oriana Brücker, Jean-Luc von Arx et Paule Mangeat: «La Ville de Genève soutient la liberté d'informer» (R-309)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal,

– apprenant avec tristesse la suppression de 28 postes dans les rédactions de 20 minutes Romandie et lematin.ch, sur un effectif total d'une centaine de personnes, annoncée par TX group le 25 octobre 2023;
– rappelant la première suppression de 28 postes de journalistes à la *Tribune de Genève*, *24 heures* et *Le Matin dimanche* annoncée par Tamedia le 20 septembre 2023, soit presque 10% des effectifs;
– soulignant le danger de l'initiative «200 francs, ça suffit», qui veut réduire la redevance aux médias de service public de 335 à 200 francs,

considérant:

– l'importance pour la Suisse romande de pouvoir compter sur une presse indépendante et de qualité;
– la nécessité d'avoir une pluralité de médias à même de nourrir le débat démocratique;
– le besoin, dans un contexte privé de plus en plus difficile, de médias du service public qui ont les moyens des ambitions citoyennes, culturelles et d'information qu'on leur demande,

déclare:

– sa solidarité avec les journalistes et les salarié-e-s des médias 20 minutes et lematin.ch;
– son attachement aux médias de service public de qualité, et suffisamment dotés;
– s'opposer à l'initiative «200 francs, ça suffit!» et invite la population à la rejeter.

—***—

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée, No 22, p. 3987.

Préconsultation

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je fais une première prise de parole, puis peut-être une deuxième. J'ai combien de temps? Cinq minutes, d'accord. *(Commentaire.)*

La presse est importante pour la démocratie, pour la société. La presse est importante pour la diversité des opinions, le débat critique. Le travail journalistique de qualité, le regard sur la science et les arts, nous avons besoin de tout cela. Mais aujourd'hui, seuls les bénéfices financiers et les dividendes aux actionnaires semblent compter.

Fin octobre, deux coups durs ont frappé les rédactions. TX Group annonçait vingt-huit suppressions de postes rédactionnels à *20 minutes* et au *Matin*…

Une voix. Mais c'était nul! *(La cloche retentit.)*

M. Olivier Gurtner. Chez Tamedia, il y a aussi des postes supprimés à la *Tribune*, à *24 heures* et au *Matin dimanche*, soit presque 10% des effectifs. C'est pourquoi nous déposons un amendement étendant la première déclaration.

Projet d'amendement

Remplacer:

– (sa solidarité avec les journalistes et les salarié-e-s des médias *20 minutes* et lematin.ch)

par:

– sa solidarité avec les journalistes et les salarié-e-s des médias *20 minutes*, *Tribune de Genève*, *24 heures*, *Le Matin dimanche* et lematin.ch

Ce soir encore, on apprend de tristes nouvelles par un communiqué de ce même groupe. Finalement, neuf personnes seront licenciées, dix-neuf quitteront volontairement l'entreprise.

Les trois rédactions passeront de cent quatre à septante-six collaborateurs avec, à chaque fois, des carrières brisées, stoppées net, des retraites anticipées, des départs non remplacés.

Le président. Excusez-moi, au fond de la salle, est-ce que vous pourriez aller parler dans la salle des pas perdus, s'il vous plaît? Pendant que M. Olivier Gurtner…

M. Olivier Gurtner. Madame Kraft-Babel, Monsieur Dramé, Monsieur Holenweg, s'il vous plaît…

Le président. Mme Florence Kraft-Babel, M. Alpha Dramé, M. Pascal Holenweg, est-ce que vous pourriez aller dans la salle des pas perdus, si vous voulez vous exprimer?

M. Olivier Gurtner. Pascal!

M. Pascal Holenweg (S). Je n'irai pas dans la salle des pas perdus avec Florence (…). *(Rires.)*

M. Olivier Gurtner. Allez à la buvette, alors…

Le président. Oui, allez à la buvette, c'est plus sympathique… Continuez, Monsieur Olivier Gurtner.

M. Olivier Gurtner. Merci. Je parlais donc de carrières qui sont interrompues, stoppées net, brisées, des retraites anticipées, des départs non remplacés. Tout cela alors que ce groupe de presse, TX Group, a réalisé en 2022 un bénéfice de 123 millions de francs, et que les *fake news*, les discours violents, racistes, antisémites inondent les réseaux sociaux. Par cette résolution, nous voulons donc exprimer notre solidarité vis-à-vis des journalistes et employés touchés par ces coupes.

Par ailleurs, la qualité des médias est aussi attaquée par l'initiative «200 francs, ça suffit!». Une telle proposition de couper dans la redevance menace ce qu'il reste des médias d'information, à savoir la Société suisse de radiodiffusion (SSR), dont la RTS, mais aussi des médias privés, comme Léman Bleu et Radio Cité, qui bénéficient de la redevance.

Dans les médias de service public, une vraie place est accordée au débat critique et contradictoire, à la culture, à la science. Cet espace favorise la cohésion

régionale et nationale, dont certains partis, qui se disent patriotiques, se moquent éperdument. Sans une redevance à 335 francs, cela est impossible.

Par ailleurs, la redevance, fameuse au niveau national, aide autant, comme je l'ai dit, des médias régionaux privés et publics, soutenant ainsi la pluralité de l'information. A Genève, Léman Bleu et Radio Cité en bénéficient, en Suisse romande c'est La Télé, Canal Alpha, Rhône FM, Radio Chablais, et d'autres encore dans l'arc jurassien.

Cette résolution vous invite donc à exprimer votre solidarité avec les rédactions touchées et aussi à soutenir la redevance existante pour des médias de qualité et une véritable liberté d'informer. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 36 oui contre 20 non.

M. Vincent Schaller (UDC). Bien entendu, l'Union démocratique du centre ne pourra accepter cette résolution, puisqu'elle demande que l'on déclare s'opposer à l'initiative «200 francs, ça suffit» déposée au niveau fédéral par l'UDC avec l'aide des Jeunes du Parti libéral-radical – les jeunes seulement – ainsi que de l'association des entreprises moyennes et petites, l'Union suisse des arts et métiers (USAM).

L'initiative propose de réduire la taxe recueillie par SERAFE, de 335 à 200 francs par famille, et également d'exonérer les entreprises de cette taxe, car un entrepreneur la paie déjà en tant que père de famille, il n'y a pas de raison qu'il la paie une seconde fois en tant qu'entrepreneur.

Ayant participé personnellement à la récolte de signatures, je peux vous affirmer que celle-ci a été un beau succès dans le canton de Genève. En général il est un peu difficile, dans ce canton, de récolter des signatures pour une initiative de l'Union démocratique du centre. En termes de résultats, Genève est un peu à la traîne, nous sommes très loin derrière Obwald, Schwytz, le Tessin et ainsi de suite. *(Commentaires.)* Mais cette initiative visant à réduire la taxe de télévision à 200 francs, je peux vous assurer que les Genevois l'ont adorée; ils ont été des milliers à la signer. Nous avons récolté 128 000 signatures *(ndlr: dans toute la Suisse)* en l'espace de treize mois.

L'objectif de ce texte, vous l'avez compris, est d'alléger la charge des ménages. En 2023, leur pouvoir d'achat est en chute libre et il poursuivra sa chute en 2024 et 2025. Vous savez que les loyers augmentent à cause du rehaussement des taux hypothécaires et que les coûts de l'électricité, de la nourriture, de l'essence et, bien entendu, des primes-maladie augmentent. Dès lors, il s'agit d'alléger la charge pesant sur les ménages en réduisant cette taxe SERAFE, pour que notre télévision nationale partage un peu les difficultés de la population suisse.

Alors évidemment, les familles de la classe moyenne, qu'est-ce que la gauche de ce Conseil municipal y connaît? Une gauche caviar qui est toujours représentée avec maestria par M. Olivier Gurtner – vous transmettrez mes compliments, Monsieur le président. *(Commentaire.)* Non, bien entendu, la gauche de ce Conseil municipal ne comprend pas les problèmes de fins de mois. *(Rires. Exclamation.)*

Je remarque au passage que cette proposition ne respecte pas l'unité de matière, puisque M. Olivier Gurtner mélange allégrement l'opposition à l'initiative «200 francs, ça suffit» avec la solidarité vis-à-vis des journalistes et salariés des médias *20 minutes* et *Le Matin*; ça n'a absolument rien à voir.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la classe moyenne, il veut augmenter le pouvoir d'achat des ménages et refusera donc cette résolution de M. Olivier Gurtner. Je vous remercie.

Une voix. Socialiste!

Une voix. Caviar! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je transmets toutes ces belles paroles à M. Olivier Gurtner, je pense qu'il pourra y répondre. Monsieur Vincent Milliard, vous avez cinq minutes pour les Verts.

M. Vincent Milliard (Ve). Oui, merci, Monsieur le président. Que dire après cette intervention de mon collègue d'extrême droite caviar *(rires)*, M. Vincent Schaller, si ce n'est que… Je voulais commencer d'une autre manière… *(Rires. Commentaires.)*

Nid de gauchistes pour certains, repaire de conservateurs et suppôt de l'ordre établi pour d'autres… Non, je ne parle pas des délibératifs et législatifs de notre pays, mais du paysage médiatique suisse. Quel que soit votre point de vue sur le sujet, Monsieur Schaller ou Monsieur Gurtner, les dernières annonces de licenciements d'un nombre important de collaborateurs et collaboratrices d'un grand groupe de presse, plus de cinquante postes supprimés, inquiètent grandement les Verts. D'autant que ces annonces viennent après d'autres suppressions de postes, nous rappelant que l'ensemble du secteur médiatique est déjà fragilisé et connaît des bouleversements importants. A ce titre, les Verts et les Vertes tiennent à réitérer leur soutien à ces salariés et se joignent à l'appel pour une vraie réflexion sur le soutien à la qualité et à la diversité médiatiques.

Aujourd'hui, la presse régionale et l'ensemble des médias régionaux – télévisuels et radiophoniques – demeurent l'un des piliers du fonctionnement démocratique suisse. Ils représentent un contre-pouvoir important pour informer les citoyens et les citoyennes sur l'actualité de leur région. Pour beaucoup, ils sont aussi un vecteur de sociabilisation et d'échange.

Face à la prolifération des fausses informations sur les réseaux sociaux, nous avons besoin, plus que jamais, de défendre les journalistes et leur éthique de travail, de défendre des médias régionaux et pluralistes, de défendre la diversité linguistique et culturelle de la Suisse. La récente actualité a montré que les réseaux sociaux augmentaient le risque d'ingérences extérieures dans les affaires politiques suisses. *(Commentaire.)* Or, l'information fondée et vérifiée a un coût. Si nous sommes conscients que le modèle économique valable jusqu'ici pour la presse régionale n'est plus à même de fournir des revenus suffisants à certains titres, et que des évolutions de l'ensemble du secteur médiatique sont indispensables, il reste encore à trouver un nouveau modèle, ou des modèles.

Dans ce contexte, il ne nous paraît pas opportun de venir encore ébranler un certain nombre de médias, en réduisant le financement public de nombreuses chaînes de télévision et de radio implantées dans les quatre régions linguistiques, y compris Léman Bleu et Radio Cité à Genève.

A travers cette résolution, nous tenons à émettre notre opposition à tout affaiblissement de la redevance SERAFE et nous appelons à soutenir un journalisme de qualité à travers tout le pays. Dans le contexte d'un petit pays comme la Suisse, fort de sa diversité linguistique et culturelle, la redevance TV et radio fait partie des véritables ciments de l'unité nationale, et l'UDC devrait s'en rappeler. Pour toutes ces raisons, les Verts et les Vertes soutiendront cette résolution et vous invitent à faire de même. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Maxime Provini (PLR). Le Parti libéral-radical ne va évidemment pas soutenir cette résolution. Nous regrettons de devoir débattre de ce sujet, ici, ce soir. J'ai l'impression d'assister à l'assemblée des délégués du Parti socialiste suisse. *(Brouhaha.)* Vous parlez d'une votation nationale sur laquelle l'ensemble de la population sera amené à se prononcer et je regrette que vous preniez en otage ce parlement, afin que nous parlions de la redevance à 200 francs, alors que ce n'est pas du tout dans nos compétences ni ce à quoi nous devrions nous intéresser. Personnellement, j'aimerais que l'on parle, ce soir, d'aménagement, de mobilité, que l'on traite les nombreuses pétitions qui nous sont adressées. A la place, nous allons émettre de bonnes intentions, selon certaines personnes, de ce que l'on devrait voter ou pas sur l'initiative. C'est lamentable! Parler de ces sujets ici, c'est gaspiller notre temps, notre énergie, pour des débats qui ne sont pas de notre ressort. *(Commentaire.)*

Pourquoi ne vous préoccupez-vous pas de ce pour quoi vous avez été élus? Vous vous êtes engagés pour la Cité, comme cela est rappelé à chaque début de séance. Se prononcer sur une initiative qui va être votée au niveau national ne fait pas partie de la Cité. Nous pourrons tous prendre position sur cette initiative, mais ce n'est pas le lieu pour en parler. Je regrette que l'on perde du temps ce soir, alors que nous avons quantité de sujets urgents, deux cents points à l'ordre du jour. Nous avons plein de choses importantes à débattre, mais non, il faut que vous veniez en urgence nous expliquer pourquoi il faut soutenir telle ou telle initiative, c'est ce qu'il y a de plus détestable dans la politique. Nous devrions prendre un peu de hauteur et se rappeler qu'il y a trois échelons politiques en Suisse, le municipal, le cantonal et le fédéral, et chacun a ses prérogatives. Ce débat n'a rien à faire ici. Merci. *(Signes d'assentiment. Applaudissements.)*

Mme Livia Zbinden (EàG). C'est assez intéressant d'entendre les arguments des uns et des autres. On entend toutefois des termes comme «détestable», qui expriment des répulsions à débattre de sujets qui nous touchent toutes et tous, même si, en effet, il y a plusieurs échelons politiques – merci à M. Provini de nous le rappeler, vous transmettrez, Monsieur le président…

Quand on lit cette résolution, on n'y voit, semble-t-il, rien de choquant. On parle de solidarité avec les journalistes, d'attachement aux médias et à un service public de qualité. Bon, chacun fait ce qu'il veut de la troisième déclaration *(ndlr: s'opposant à l'initiative «200 francs, ça suffit»)*, mais je crois que les deux premières sont claires. Il faut arrêter de tout noircir et de s'emballer pour quelque chose de légitime. Est-ce que l'on veut tout niveler par le bas? Comme quelqu'un l'a dit dans cette assemblée, faut-il que les journalistes sentent la précarité que d'autres vivent tous les jours? Si telle est la conclusion que l'on aimerait tirer ce soir, c'est dramatique.

Ensemble à gauche pense que cette résolution est importante, elle signifie clairement un message, un soutien, c'est pourquoi nous vous demandons de l'appuyer. Merci. *(Applaudissements.)*

M. Kevin Schmid (PLR). Je vais répéter certaines choses. Le problème de ce texte, une fois encore, est que vous utilisez ce Conseil municipal pour qu'il émette, à 50% plus une voix, ni plus ni moins qu'une recommandation de vote sur un objet de vote fédéral comme si vous aviez, la majorité en place, la capacité d'engager la voix de la Ville de Genève sur une question fédérale.

Par ailleurs, je suis choqué que vous utilisiez un licenciement collectif de journalistes pour, insidieusement, faire passer cette recommandation de vote. Je pense que ni les journalistes en question pas plus que les citoyennes et citoyens

de la Ville de Genève ne seront, ce soir, dupes de cette manigance, et j'espère que vous aurez l'intelligence et l'honnêteté intellectuelle d'avouer à votre électorat que vous vous appuyez sur le malheur des uns pour faire votre petite poloche. Je trouve cela parfaitement regrettable. Ce sujet n'a rien à faire ici ce soir, encore moins lorsque, sous l'apparence d'une forme de solidarité, il s'agit de se servir. *(Applaudissements. Signes d'assentiment.)*

Mme Danièle Magnin (MCG). Chères et chers collègues, si l'on lit la résolution, il n'y a pas d'invites, mais des déclarations. Nous, Conseil municipal, devrions déclarer notre solidarité avec les journalistes et les salariés des médias *20 minutes* et *Le Matin.* Pourquoi pas? Nous sommes très tristes de ce qui leur arrive.

La résolution déclare aussi notre attachement aux médias de service public de qualité et suffisamment dotés; pourquoi forcément de service public, je vous le demande? Cela fait l'objet du projet d'amendement suivant, qui propose de remplacer la deuxième déclaration comme suit:

Projet d'amendement

«son attachement aux médias de qualité.»

Ensuite, la résolution dit que nous nous opposerions à une initiative fédérale et que nous inviterions la population à la rejeter; je trouve que ça n'a effectivement rien à faire ici.

En revanche, il y a de quoi être inquiet, car une démocratie est vivante à travers la vitalité de sa presse libre, multiple, qui donne des informations vérifiées, aussi bien de droite que de gauche, de la terre comme de l'industrie ou de l'économie. Il est absolument inquiétant de voir que le nombre de titres diminue, de même que la qualité éventuelle de ces titres, et que les grands journalistes sont licenciés.

Au lieu de nous inviter à nous opposer à une initiative – ce n'est pas le lieu de le faire – et de réaliser ces déclarations, prenez vos responsabilités: contractez des abonnements, prenez un abonnement aux journaux qu'on peut lire à Genève – je ne vais pas vous dire lesquels, pour ne pas leur faire de publicité, quoiqu'il y en ait un qui a du rouge sur sa première page et compte des articles d'une extrême qualité. Alors, prenez des abonnements mais ne venez pas nous demander de nous opposer à une initiative, ce n'est pas notre rôle. Les gens voteront en leur âme et conscience au moment où cette initiative arrivera dans les locaux de vote, mais ce n'est pas à nous de faire ça, ce n'est ni le moment ni le lieu ni notre rôle. Le Mouvement citoyens genevois refusera cette résolution.

M. Olivier Gurtner (S). Je ne serai pas très long. J'entends très volontiers la remarque de plusieurs élus du Parti libéral-radical, qui préfèrent insister sur la solidarité avec les rédactions plutôt que sur le positionnement vis-à-vis de la redevance; rien ne vous empêche – si telle est votre préférence – de déposer un amendement qui irait dans ce sens et supprimerait, par exemple, la troisième déclaration. Cela rendrait la résolution cohérente avec votre position.

A l'intervenant de l'Union démocratique du centre, qui affirme que son parti s'occupe, lui, réellement des classes populaires en se réjouissant de la baisse de la redevance, je répondrai: pas de chance, les personnes au bénéfice des prestations complémentaires ne payent pas la redevance! Il suffit parfois de s'informer sur les gens que l'on pense défendre pour savoir de quoi il s'agit.

Sur la forme, M. Schaller semble n'avoir que la provocation et une forme d'insulte personnelle pour exister, à défaut d'avoir des idées abouties. Je répondrai à l'intéressé en citant un fameux film de M. Hazanavicius: «Le train de vos insultes roule sur les rails de mon indifférence.» *(Rire. Commentaire. Applaudissements.)*

Mme Michèle Roullet (PLR). Ce n'est pas seulement qu'on se croirait dans une assemblée de socialistes, c'est plus grave: on assiste à une manipulation de ce plénum, où l'on veut donner des prises de position de la Ville. Il y aura ensuite des communiqués de presse, affirmant que la Ville s'oppose à l'initiative «200 francs, ça suffit». Or, une fois de plus, vous n'aurez à aucun moment écouté les positions des bancs de la droite.

Vous agissez ainsi à chaque fois que la droite lance un texte, même une urgence à étudier. On en a encore eu un exemple hier, sur la question des crèches, un sujet majeur qui concerne beaucoup de personnes; vous n'avez même pas voulu renvoyer notre projet de délibération *(ndlr: PRD-347)* pour qu'il soit étudié en commission de finances.

La bouche en cœur, vous appelez à être solidaires, à défendre les journalistes, mais vous êtes les premiers à ne pas défendre la démocratie, vous êtes les premiers à ne pas défendre le pluralisme, les premiers à demander la limitation du temps de parole quand c'est une parole qui ne vous convient pas, ou à demander les débats accélérés, ou à demander qu'on ne puisse pas discuter d'un sujet ni l'envoyer en commission.

Je pense donc que vous êtes en train de manipuler. Vous n'êtes pas dans une assemblée socialiste à donner une prise de position. Quant à vos considérants – pouvoir compter sur une presse indépendante et de qualité et la nécessité d'avoir une pluralité de médias –, vous devriez vous poser la question de savoir s'ils reflètent réellement la presse d'aujourd'hui.

Il y a une population mécontente qui pourrait adhérer à cette initiative, parce que précisément, on est de moins en moins dans un pluralisme où les idées peuvent librement s'exprimer, non seulement dans la presse mais aussi dans ce parlement.

M. Luc Zimmermann (LC). Je crois que tout a été dit, notamment par ma préopinante. Je vais tout de même essayer de compléter. Il semble que les signataires de cette résolution ignorent ce qu'est l'unité de matière. On parle des licenciements dans la presse et, tout d'un coup, de la redevance radio-TV. Ne mélangeons pas les deux!

Savez-vous à quoi sert la redevance radio-TV? Elle est redistribuée à environ 88% à la Société suisse de radiodiffusion (SSR) et à environ 6% à vingt-deux radios et treize télévisions locales privées, le reste n'allant pas à la presse. Je ne comprends pas pourquoi on mélange ces deux sujets, si ce n'est pour jouer avec nos émotions. On ne peut pas voter ce texte, même si on est évidemment – nous sommes tous d'accord – contre le licenciement dans la presse.

Je ne comprends pas non plus pourquoi le texte, qui est pourtant récent, ne mentionne pas le contre-projet du Conseil fédéral d'une redevance à 300 francs. Il faudrait se renseigner!

Je suis désolé que l'on prenne les gens en otage, en utilisant les licenciements dans la presse contre cette initiative. Franchement, c'est inadéquat et nous ne pouvons soutenir ce texte. Je vous remercie.

M. Olivier Gurtner (S). Très très rapidement, je rappelle que l'article 58 du règlement du Conseil municipal dispose qu'une résolution est une déclaration du Conseil municipal. C'est très clair, très simple, on peut tout à fait utiliser une résolution pour exprimer un point de vue, tel que proposé par ce texte.

Sur le commentaire relatif au manque de démocratie, sur le débat accéléré qui musèlerait la discussion, je tiens à rappeler que, dans les urgences que nous débattons ce soir, il y a trois propositions venant de la gauche et, pour ces trois propositions, la gauche a voté en faveur d'un débat accéléré. Elle n'a donc pas de problème à aller un peu plus vite, tout en laissant la parole à chacun des groupes. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez deux minutes et quarante-sept secondes pour le Mouvement citoyens genevois. J'ai vu que vous avez déposé un amendement demandant la

suppression de la troisième déclaration qui dit s'opposer à l'initiative «200 francs, ça suffit» et invite la population à la rejeter. Vous avez la parole, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, merci, deux minutes trente-cinq de bonheur, c'est ça ou bien, comme la chanson?

Une voix. Deux minutes quarante-sept.

M. Daniel Sormanni. Je ne peux que souscrire aux propos qu'a tenus Mme Magnin tout à l'heure, on n'a pas à se mêler de la redevance TV, qu'on soit pour ou contre, qu'on veuille la diminuer ou pas. Oui, il est possible de voter cette résolution pour autant qu'on ne parle pas de cette question qui n'a aucun rapport avec les licenciements de journalistes de différents journaux.

Effectivement, il faut une pluralité de la presse, il faut une information de qualité, qui est de plus en plus difficile à réaliser. Malheureusement, beaucoup de gens s'informent sur les réseaux sociaux, qui sont une fabrique à mensonges et à *fake news*. Malheureusement, les gens lisent de moins en moins la presse, en particulier si elle n'est plus pertinente. Il n'y a plus vraiment de journalistes d'investigation écrivant des papiers qui tiennent la route, basés sur des vérités vérifiées. Beaucoup de choses sont publiées sans avoir été vérifiées, on l'a vu encore tout au long de cette année, avec les deux campagnes électorales desquelles on sort, et où un certain nombre de mensonges ont été sortis *(rires)* en toute impunité dans la presse écrite. Evidemment, cela ne nous aide pas, mais cela ne sert pas non plus les journalistes et les journaux qui ont sorti ces sornettes, si je puis dire.

Par conséquent, je vous invite à supprimer la troisième invite, ce qui permettra peut-être de réunir une grande majorité de ce Conseil municipal autour de cette résolution. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Nous allons voter. Trois amendements ont été déposés, dont celui de M. Daniel Sormanni qui demande la suppression de la troisième invite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sormanni recueille 32 oui et 32 non. Le président départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté. *(Applaudissements.)*

Le président. Je vous fais maintenant voter l'amendement de Mme Danièle Magnin qui remplace la deuxième déclaration par «son attachement aux médias de qualité». *(Brouhaha.)*

Mis aux voix, l'amendement de Mme Magnin est accepté par 51 oui contre 8 non (1 abstention).

Le président. Je vous fais maintenant voter l'amendement de M. Olivier Gurtner et de Mme Maryelle Budry, qui modifie la première déclaration, en rajoutant *Tribune de Genève*, *24 heures* et *Le Matin dimanche*. *(Brouhaha.)*

Mis aux voix, l'amendement de M. Gurtner et de Mme Budry est accepté par 52 oui contre 9 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 13 non. *(Applaudissements.)*

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare:

– sa solidarité avec les journalistes et les salarié-e-s des médias *20 minutes*, *Tribune de Genève*, *24 heures*, *Le Matin dimanche* et lematin.ch;
– son attachement aux médias de qualité.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Ahmed Jama, Théo Keel, Monica Granda et Yves Herren: «Pour une rue de la Terrassière végétalisée et piétonnisée de la gare des Eaux-Vives, square Agasse, route de Chêne, jusqu'aux Glacis-de-Rive» (PRD-309 A)[1].

16 août 2023

Rapport de M. Denis Ruysschaert.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) en urgence par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 1er novembre 2022. La commission l'a traité lors des séances des 28 février et 4 avril 2023 sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, ainsi que le 13 juin 2023 sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit vivement remercié.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que des projets d'aménagements ambitieux doivent être prévus pour végétaliser et piétonniser des rues au centre de la ville;
– que la rue de la Terrassière se prêterait idéalement à la création d'espaces ombragés, agrémentés de bancs, voire de terrasses;
– que les espaces conviviaux en plein air sont très prisés par la population, à l'abri d'un trafic routier intense;
– qu'au sens de la loi, les places de parking occupant la rue pourraient être compensées dans le parking de Villereuse situé non loin de là;
– qu'il est nécessaire de requalifier l'espace public, d'améliorer les mobilités douces, de créer des trottoirs généreux pour les piéton-ne-s;
– que les commerçant-e-s considèrent ces aménagements intéressants et que le projet sera réalisé en concertation avec les habitants et les associations du quartier;

[1] *Mémorial* 180e année: Développé, No 21, p. 3181. *Mémorial* 181e année: Motion d'ordonnancement, No 24, p. 4149.

– que le nouvel aménagement, à l'instar du projet de la rue de Carouge, offrira une réelle plus-value pédestre en reliant la gare des Eaux-Vives aux Glacis-de-Rive;
– que les priorités et la stratégie climat décidées par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie s'inscrivent dans une politique volontaire d'adaptation au réchauffement climatique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la rue de la Terrassière, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Séance du 28 février 2023

Audition de M. Jean-Luc von Arx, auteur du projet de délibération

M. von Arx prend la parole et rappelle que du temps de M. Barazzone, il était également question de piétonniser des rues. Il rappelle l'urgence climatique prononcée par la Ville de Genève en février 2020 et la neutralité carbone envisagée pour 2050. Il précise que la mobilité implique 27% des gaz à effet de serre (GES) et que les voitures occupent largement l'espace public. Il évoque alors la route de Malagnou et Pictet-de-Rochemont qui encerclent la Terrassière, en rappelant que le béton est omniprésent dans ce périmètre.

Il remarque que ce projet de piétonnisation permettrait de rallier la zone piétonne qui est attendue dans les Rues-Basses. Il évoque ensuite un article de Vincent

Kaufmann. Il observe encore que la Terrassière mesure plus de 500 mètres et que des parkings sont existants à 200 mètres. Il signale que l'idée de proposer un crédit d'étude sur cette rue est née d'une conversation avec des commerçants de cette rue. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire de maintenir l'accès aux ayant droit et aux services d'urgence. Il aimerait que ce sujet fasse l'objet d'un véritable débat. Il estime qu'une rue piétonnisée permettrait en outre de sécuriser le périmètre tout en favorisant l'animation des lieux. Il signale encore qu'une étude est nécessaire également pour déterminer les arbres pouvant être plantés puisque le sous-sol doit être déterminé au vu de sa probable surutilisation.

Il déclare encore que 30 places de stationnement existent dans cette rue ainsi qu'une vingtaine de places deux-roues aux alentours du chemin De-Roches. Il ajoute que 20 places occupent le bas de la rue Agasse, et que ces places peuvent être compensées dans les parkings souterrains proches pour des montants intéressants. Il termine en déclarant que le crédit d'étude est estimé à 2 millions de francs.

Une commissaire remarque qu'il est question de couper la rue depuis la rue Agasse.

M. von Arx répond que l'idée est d'englober le bas de la rue Agasse dans la zone piétonne puisque cela permet de pacifier toute la zone de la Terrassière.

Cette commissaire demande où sera reportée la circulation.

M. von Arx répond que c'est une question pour laquelle l'étude devra apporter une réponse.

Cette commissaire demande combien de véhicules passent dans cette rue.

M. von Arx l'ignore.

Un commissaire déclare que les flux de voitures vont augmenter sur les axes parallèles, générant plus de pollution. Il pense que le vrai problème relève des 100 000 frontaliers qui viennent à Genève.

M. von Arx répond que c'est la marche qui est mise en avant dans ce projet. Il ajoute que créer des espaces piétons permet aussi de modifier les habitudes et peut-être de passer à la marche. Quant aux frontaliers, il estime qu'il faut créer des P+R. Il rappelle en outre que les frontaliers utilisent massivement le CEVA.

Un autre commissaire remarque qu'il y a une évaporation de trafic dans ce type de projet, les conséquences n'étant pas forcément mathématiques. Il demande comment a été estimé le budget.

M. von Arx répond s'être basé sur le projet de Montchoisy.

Le président demande s'il y a des demandes d'audition.

Un commissaire propose l'audition de Mme Perler.

Le président remarque que la commission est en faveur de cette audition moins une opposition.

Séance du 4 avril 2023

Le président évoque le projet de délibération PRD-309 et mentionne que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a demandé si son audition était nécessaire puisqu'une proposition est ouverte. Il remarque qu'il est possible d'adresser des questions par écrit ou simplement de demander l'avis de Mme Perler à l'issue de son audition sur le projet de délibération PRD-320.

Un commissaire rappelle que c'est la commission dans son ensemble qui a décidé de cette audition et il ne pense pas que le président puisse modifier cette audition à son gré, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un projet de délibération, soit une demande de crédit. Il pense qu'une présentation claire s'impose, plus qu'une simple discussion à la fin du point sur la rue de Carouge, sujet, soit dit en passant, qui devrait être traité par la commission des travaux.

Le président signale relayer simplement une question du DACM. Il pense également qu'une présentation est nécessaire.

Ce commissaire ajoute qu'il faut que l'administration vienne avec un calendrier et un budget. Il remarque que cette demande d'audition oblige l'administration à faire le point sur ce sujet. Le président acquiesce.

Séance du 13 juin 2023

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Nicolas Betty, chef de service à l'AGCM

Mme Perler déclare que ce projet de délibération offre l'opportunité de développer un projet qualitatif de façade à façade. Elle ajoute que ce projet fait référence à la proposition PR-1544 votée en mars, laquelle vise à l'amélioration du confort urbain. Elle explique que la rue de la Terrassière mérite une certaine attention puisqu'elle offre la possibilité d'aller à pied de la gare des Eaux-Vives jusqu'à Rive, ainsi que les modes doux et les transports publics. Elle signale que cette rue est bordée de vitrines souvent opaques. Elle déclare encore que le titre de ce projet de délibération évoque le tronçon de la route de Chêne et le square Agasse, lequel

pourrait être amélioré. Elle remarque toutefois qu'inclure la route de Chêne pourrait être un peu délicat puisque ce tronçon appartient à la moyenne ceinture. Elle indique que ce projet est accueilli favorablement par le département.

M. Alphonse ajoute que le projet de délibération propose un crédit de 2 millions de francs permettant de mener des études. Il rappelle que la rue de la Terrassière a été identifiée comme un axe où la marchabilité devait être améliorée, et il remarque que des aménagements temporaires pourraient préfigurer un réaménagement de cet axe. Il indique également que cette rue est en liaison avec la gare des Eaux-Vives, en dix minutes de marche, et avec cinq carrefours à traverser. Il ajoute que le trajet en tram nécessite cinq minutes, ce qui implique que se rendre à pied à la gare devient concurrentiel. Il remarque que le but est d'améliorer le confort urbain avec une promenade plantée, de dégrapper les enrobés et de mettre en place un substrat avec des plantations. Il mentionne que plusieurs mesures ont été envisagées visant à pacifier le trafic au profit des piétons, avec une amélioration des traversées piétonnes et des espaces de pause.

Il ajoute que le DACM estime que c'est un projet qualitatif de façade à façade pouvant être développé et venant compléter les mesures temporaires. Il remarque que ce trajet pourrait se développer jusqu'aux Glacis-de-Rive. Il signale encore que la task force Terrassière va proposer des mesures temporaires en parallèle aux mesures devant se développer dans l'ensemble du périmètre. Il déclare que le budget proposé permet d'initier une démarche d'étude. Il remarque que ce projet pourrait se développer en 2025.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'initiative sur les rues piétonnes (IN-7).

M. Betty indique que c'est le secteur de Rive qui est concerné de prime abord, avec une mise à jour du projet initial et la préservation des arbres existants. Il ajoute que les marchands ont en outre demandé que le marché reste sur le boulevard Helvétique, et il déclare que la réflexion est en cours sur un renvoi du trafic sur la place des Eaux-Vives. Il observe que des mesures d'anticipation sont en cours sur les rues en transition avec une année de mise à l'essai. Il déclare encore que des autorisations de construire devraient être déposées cet automne pour supprimer des places de stationnement sur la rue d'Italie et en améliorant les zones au pied des arbres dans cette rue. Il remarque que la réflexion porte en outre sur le périmètre de l'école.

Une commissaire observe qu'il serait possible de végétaliser Pierre-Fatio ainsi que le rond-point de Rive.

M. Betty déclare que le second secteur de l'IN-7 regroupe la rue de la Rôtisserie où des places de stationnement ont été supprimées et une végétalisation en bac apportée. Il ajoute que la suite du programme est en cours de rédaction. Quant au

volet 3, soit la partie des Rues-Basses depuis la rue de la Confédération jusqu'au quai Guisan, les études seront engagées lorsque les deux premières étapes seront suffisamment avancées.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la motion qui avait été votée sur la place des Eaux-Vives.

M. Betty déclare que ce périmètre pourrait faire l'objet d'une réflexion en quatrième étape, lorsque le bus à haut niveau de service (BHNS) sera en fonction. Il remarque que l'aménagement de cette place implique une réflexion globale sur le fonctionnement des bus et des transports publics.

Une commissaire déclare que les voitures passeraient sur une zone piétonne durant le marché.

M. Alphonse répond que le tronçon n'est pas en zone piétonne. Il ajoute que l'enjeu est de réduire les traversées piétonnes sur les axes routiers qui demeurent.

La commissaire observe que le tronçon sera donc en zone de rencontre.

M. Alphonse acquiesce et déclare qu'il y a de nombreux commerces, ce qui induit de préférence une zone 20.

La commissaire ajoute qu'il n'y aura plus de voitures vers Eaux-Vives 2000 en revanche. M. Alphonse acquiesce.

La commissaire demande si les vélos pourront toujours passer.

M. Alphonse déclare que le transit vélo sera sur Pictet-de-Rochemont, mais il mentionne qu'il faut tout de même assurer la desserte. Il rappelle en outre que les rails de tram existants représentent un risque pour les vélos.

La commissaire demande quel est le statut de cette rue.

M. Alphonse répond que c'est un réseau communal structurant en raison du passage du tram, et il déclare que c'est donc le Canton qui détient la compétence.

La commissaire demande si le Canton a son mot à dire sur le maintien des voitures dans cette rue. M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire se demande quelle est la définition du terme «marchabilité». Il déclare avoir la sensation que le projet a plein de qualités mais que son but est de remporter l'adhésion des sensibilités politiques.

Mme Perler déclare qu'il est question d'offrir des trottoirs suffisamment larges permettant le passage confortable des poussettes et des personnes à mobilité réduite (PMR), tout en donnant l'envie de marcher. Elle remarque que l'ambiance dans cette rue n'est pas agréable aujourd'hui.

Un commissaire demande jusqu'où aller dans cette réflexion et si un jour les aménagements pour les transports publics ne seront pas démantelés puisque marcher est plus agréable. Il pense qu'il serait judicieux d'avoir des objectifs clairs.

Mme Perler déclare qu'il est question d'éprouver du plaisir en marchant dans cette rue. Elle ajoute que rien ne sera déconstruit, ce d'autant plus qu'il y a deux parkings dans cette rue. Elle remarque qu'il est en revanche nécessaire d'augmenter le nombre de parkings vélos.

M. Alphonse déclare que la «marchabilité» est un concept en cours de discussion. Il remarque qu'il est également question de proposer des espaces de pause pour les personnes âgées.

Un commissaire remarque que ces derniers impliquent donc un principe «d'arrêtabilité».

M. Alphonse déclare que les demandes à cet égard sont de plus en plus nombreuses.

M. Betty ajoute qu'il est question en fin de compte d'offrir une voie publique agréable aux heures de pointe, lorsque le tram est plein.

Mme Perler signale encore qu'il y a une multitude de petits commerces dans les rues adjacentes ainsi qu'un établissement médico-social (EMS), et elle remarque que les trottoirs doivent être suffisamment larges.

Une commissaire se demande s'il n'y aura pas de nouveaux aménagements pour les trams. Mme Perler l'ignore.

M. Alphonse déclare que la proposition PR-1544 propose des mesures à court terme, alors que le projet de délibération PRD-309 questionnera les interdistances entre les arrêts. Il mentionne qu'une discussion avec l'Office cantonal des transports devra se faire dans le cadre de ce projet de délibération à cet égard. Il ajoute qu'il est trop tôt pour imaginer que les rails seront déplacés au milieu de la chaussée.

Une commissaire déclare qu'il y a en effet plein de petits commerces, elle se demande comment ceux-ci seront livrés et comment les clients feront pour venir chercher du matériel lourd chez un commerçant et réciproquement. Elle rappelle que ce genre d'aménagements entraîne toujours la disparition de certains commerces indépendamment des cafés.

Mme Perler déclare que les commerçants bougent constamment indépendamment des livraisons. Elle pense que ces mesures ne peuvent donc qu'améliorer les commerces existant le long de cette rue. Elle rappelle, cela étant, que les commerçants sont consultés dans le cadre de projets de cette nature, cela afin d'éviter les recours.

Une commissaire déclare que le débit de boissons nécessite des camions de livraison.

Mme Perler déclare que la compatibilité des projets est toujours discutée avec les commerçants.

Un commissaire se demande si un montant de 2 millions de francs est suffisant pour réaliser ces études.

M. Alphonse répond qu'il est compliqué de répondre à cette question mais il mentionne que, d'expérience, cette somme permet d'organiser le concours et d'initier la réflexion.

Ce commissaire demande si la végétalisation sera en pleine terre.

M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire demande sur quels projets se nourrit l'expérience du DACM pour calculer les budgets. Il se demande en fin de compte si une méthode de chiffrage ne peut pas être établie.

M. Alphonse déclare que des ratios sont connus pour les mètres carrés. Il ajoute qu'il aurait été possible d'effectuer cet exercice mais qu'il est important de connaître le périmètre de l'étude. Les variables d'ajustement relèvent en outre des appels d'offres ouverts, ou des concours; cela étant, il est possible de faire parvenir à la commission un pré-ratio.

Le commissaire en prend note. Il déclare que cela lui permettra de connaître les montants usuels des entreprises lorsque le client est la Ville de Genève.

M. Betty rappelle que chaque projet a sa spécificité. Il remarque que si le tram est touché, le ratio varie complètement. Il signale que certains chantiers sont parfois reportés comme lorsque les Transports publics genevois (TPG) ne peuvent pas mettre à disposition de navettes, et il rappelle que chaque chantier a ses aléas.

Ce commissaire rappelle que M. von Arx, qui est l'auteur de cette proposition, avait chiffré ces études à 2 millions et il demande si ce montant est acceptable.

Mme Perler acquiesce.

M. Betty déclare que lorsque le DACM dépose une demande de crédit, le projet englobé porte jusqu'à la demande d'autorisation, mais il observe qu'il est possible de faire un autre découpage avec une part de crédit d'étude dans le projet de travaux.

Le président remarque que les obstacles à la piétonnisation sont nombreux et il se demande si c'est un endroit judicieux pour développer un tel projet et si les gains seront suffisants.

Mme Perler acquiesce et déclare que cette rue se trouve dans l'hypercentre, à deux pas du cœur de la Ville.

Le président indique qu'il ne sera pas possible de créer une grande avenue piétonne.

Mme Perler rappelle que les Rues-Basses sont piétonnes mais que des trams et des bus y passent. Elle précise que ce n'est pas incompatible.

Le président demande s'il y a des recours.

M. Alphonse déclare qu'une démarche administrative a été lancée à propos des trois petites rues qui vont faire l'objet d'un test pendant une année, et que le DACM saura jeudi si des recours sont lancés.

Une commissaire demande ce qu'il en est des vélos exactement.

Mme Perler déclare qu'il faut permettre aux cyclistes de se raccorder compte tenu du périmètre.

Une commissaire remarque que Mme Perler a indiqué précédemment que les vélos passeraient sur Pictet-de-Rochemont.

M. Betty répond que les vélos rapides passeront sur Pictet-de-Rochemont, mais que la desserte fine du quartier doit être réfléchie.

Une commissaire demande ce qui sera fait pour empêcher les vélos de passer. Elle rappelle que ces derniers passent toujours sur le quai des Bergues où les mesures qui ont été prises sont inefficaces.

M. Betty répond qu'il faut proposer une alternative. Il ajoute que deux itinéraires sont en cours d'étude pour proposer des alternatives au quai des Bergues.

Une commissaire demande quelles sont les solutions de contournement pour la Terrassière.

Mme Perler répond que ce sont les études qui apporteront ces réponses.

Mme Perler et ses collaborateurs se retirent.

Le président demande s'il y a des demandes d'audition.

Un commissaire déclare que le dossier a été bien étudié et il pense qu'il est possible de procéder au vote.

Une commissaire déclare que M. Kaufmann avait été auditionné par la commission et elle mentionne qu'il faut lire ce qu'il a écrit sur la marchabilité. Elle ajoute que le rapport sur le projet Clé-de-Rive comporte un certain nombre d'explications de M. Kaufmann.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe votera ce projet de délibération qui permet d'explorer les possibilités. Il ajoute que ce projet fait également sens avec les besoins du secteur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'elle a tout de suite soutenu ce projet et elle mentionne que l'audition de Mme Perler est venue confirmer sa position.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe est en faveur de ce texte et estime qu'il est en cohérence avec les Rues-Basses, c'est un projet d'avenir pour une ville meilleure.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe, comme étant un des dépositaires du projet, est convaincu par son bien-fondé.

La commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe s'opposera à ce projet de délibération compte tenu de la suppression de 30 places et de l'aménagement envisagé à Agasse. Elle estime en outre que le montant de 2 millions de francs lui semble énorme, ce d'autant plus qu'un projet de délibération similaire a été voté. Elle signale en outre que les vélos sont acceptés dans le projet, ce qui lui semble incohérent.

Le président mentionne que le Mouvement citoyens genevois refusera également ce projet de délibération. Il ajoute que piétonniser cette rue n'est pas une bonne idée puisqu'il y aura quoi qu'il en soit des bus et des vélos. Il précise qu'une zone de rencontre entraîne en outre de nombreux problèmes.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe a décidé de refuser ce projet puisqu'il n'y a pas de compensation prévue pour la suppression des places de parc. Elle ajoute que piétonniser une rue où passe un tram présente des risques, notamment pour les enfants.

Le président passe au vote du projet de délibération PRD-309.

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 2 LC, 4 S) contre 4 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), le projet de délibération PRD-309 est accepté.

—***—

Premier débat

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je vous remercie de prendre en compte cette présentation que je ferai la plus courte possible. Le sujet est la piétonnisation d'une rue. Or, vous savez que cette question est sujette à polémique, notamment quant au sort des véhicules, la population y étant très sensible. C'est pourquoi je souhaite expliquer les avantages de la piétonnisation des rues.

Pour le Centre, l'idée n'est pas de piétonniser toutes les rues de la ville de Genève. *(Brouhaha.)* Je vous rappelle que, même du temps de…

Il y a un peu de bruit, je ne m'entends même plus parler, Monsieur le président… Je continue, merci…

Le président. Monsieur Maxime Provini, est-ce que vous pourriez laisser parler votre collègue à votre gauche? Merci.

M. Jean-Luc von Arx. Merci beaucoup. Je voulais dire que lorsque Guillaume Barazzone était conseiller administratif, jusqu'en 2015, les programmes politiques de nos partis respectifs parlaient déjà de piétonnisation. Piétonnisation n'était alors aucunement un mot vulgaire ou scandaleux.

La piétonnisation est une évolution naturelle dans les villes et une nécessité de plus en plus prégnante et urgente avec la question climatique et la perspective de la neutralité carbone. L'objectif est aussi d'améliorer le bien-être des habitants et de diminuer la pollution dans les quartiers.

Bien entendu, il existe un débat populaire sur le droit à l'utilisation de sa voiture, d'avoir des parkings, de se déplacer comme l'on veut, mais il arrive un moment où des choix peuvent être faits.

Le but de ce projet de délibération est d'obtenir un crédit – je rappelle qu'à ce stade il ne s'agit que d'un crédit d'étude – pour voir la possibilité et la pertinence de pacifier une zone. Je parle de pacification, car ce quartier est très chargé en trafic automobile. La rue de la Terrassière se situe en dessous de la route de Malagnou, une artère à forte circulation. Vous avez aussi l'avenue Pictet-de-Rochemont, le quartier des Eaux-Vives et puis le quai Gustave-Ador. Toutes ces zones ont un trafic assez important.

Pourquoi la zone de la Terrassière, en quoi est-elle appropriée à une piétonnisation? Quelle est la genèse de ce choix? Eh bien, Mesdames et Messieurs, celui-ci découle du souhait de certains commerçants. A la suite de l'aménagement de la gare des Eaux-Vives et du maintien du projet de zone piétonne de Rive malgré

l'abandon du parking Clé-de-Rive, ils se sont interrogés sur quelles rues pourraient devenir piétonnes, afin de relier la gare des Eaux-Vives aux Glacis-de-Rive, en prolongement des Rues-Basses.

Pour s'imaginer à quoi pourrait ressembler la rue de la Terrassière piétonnisée, il suffit de penser aux Rues-Basses, avec ses trams, ses larges trottoirs, ses commerces qui peuvent avoir pignon sur rue et installer des terrasses. Vous pouvez aussi imaginer, sur la place gagnée, de planter le plus possible d'arbres, la création de zones plus ombragées faisant partie des politiques de la Ville de Genève.

Comptent aussi pour nous la sécurité des piétons ainsi que la volonté d'engager les gens à davantage marcher. Dans un article, Vincent Kaufmann, je crois, parle du bonheur de marcher, de la nécessité de marcher. *(Commentaire.)* Mesdames, Messieurs, marcher c'est aussi la santé. Il faut développer cela. Et la flânerie, aussi; nous faisons régulièrement des stands politiques au Molard, vous connaissez et appréciez ces Rues-Basses sans trafic *(commentaire)* où l'on peut marcher, acheter – les commerçants sont, je crois, très contents de cette situation.

Que demande le Centre? La réalisation d'une étude en concertation avec les commerçants et les habitants bien entendu…

(La présidence est momentanément assurée par Mme Livia Zbinden, première vice-présidente.)

La présidente. Vous avez trente seconde, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Luc von Arx. Pardon, excusez-moi?

La présidente. Il vous reste trente secondes.

M. Jean-Luc von Arx. Trente secondes… Eh bien, voilà, je vais terminer en disant que je souhaite que le projet puisse être étudié et voie le jour, en concertation, bien entendu, avec la population. Il est très important que l'on soigne de plus en plus ce type de projets pour qu'ils soient pertinents et correspondent à un besoin. Je pense que, dans ce cas, la démonstration sera facile à faire. Que le Municipal en débatte et qu'ensuite l'on se concerte avec la population pour en évaluer le soutien et la pertinence. Je vous remercie. *(Signes d'assentiment. Applaudissements.)*

Mme Michèle Roullet (PLR). Créer des zones piétonnes, c'est devenu le must. Désormais, il faut absolument que chaque personne trouve un quartier où proposer de végétaliser les rues.

On nous parle de pacifier, mais pacifier veut dire en fait supprimer les voitures, créer des arbres, et ainsi de suite. Pourtant, on parle de la Terrassière. J'habite le quartier, je connais bien cet endroit, alors je ne comprends pas, on parle de faire des trottoirs plus larges, mais s'il y a un endroit où les trottoirs sont plus larges qu'ailleurs, c'est à la rue de la Terrassière! Tout le long d'Eaux-Vives 2000, vous avez des trottoirs de trois ou quatre mètres de large.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'à la rue de la Terrassière il y a des hôtels, des accès à des garages souterrains, il y a également le tram, et que pour accéder à certaines rues, comme le chemin De-Roches, il est quasiment obligatoire de passer par cette rue.

Je conclurai par ce qu'a dit le maire lors de son audition. La rue de la Terrassière est un réseau communal structurant en raison du passage du tram. Par conséquent, le Canton détient la compétence. *(Ndlr: l'information a en fait été donnée par M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.)* On va donc mettre des millions de francs pour étudier un projet, alors que la décision ne nous appartient pas. Une fois de plus, on aime s'occuper des affaires du Canton, du pays voire du monde.

Une voix. Bravo, Michèle!

Mme Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche a dès le départ soutenu ce projet lancé par le Centre, certes, mais que nous avons également soutenu avec enthousiasme. Dès qu'il s'agit de végétaliser et de piétonniser, Ensemble à gauche soutient. Nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit que d'une petite mesure, insuffisante pour faire reculer le danger climatique, mais c'est ce que la Ville peut faire pour réaliser ses objectifs en matière de mobilité et d'environnement. Ce projet de transformer la rue de la Terrassière répond aux objectifs de la stratégie climat de la Ville que nous avons votés, en particulier l'objectif 11 de réduction de moitié des distances parcourues en transport individuel motorisé d'ici à 2030, et l'objectif 19 d'augmentation de la valeur climatique de l'espace public.

La rue de la Terrassière, déjà pittoresque et agréable, se prête idéalement à la création d'espaces conviviaux et ombragés, agrémentés de bancs, de terrasses, de fontaines, de jeux pour les enfants et de diverses animations.

Bien évidemment, la concrétisation du projet et son éventuel développement jusqu'aux Rues-Basses présentent de nombreux problèmes. Il n'est question, pour

l'instant, que de voter un crédit d'études, mais nous avons bon espoir que ces dernières concluront à la faisabilité de ce projet. Nous le soutenons par notre vote.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Vous savez, ce n'est pas très sympa, parce que j'ai l'impression que vous nous jugez stupides, bêtes. Vous projetez donc de fermer la Terrassière et les Rues-Basses. Et qu'est-ce qu'il y a entre les deux? Rive, votre prochain projet de fermeture. Dans la lancée, on fermera la fameuse rue de Carouge.

Quelqu'un a dit que de grands axes, comme Malagnou et d'autres, suffisent à la circulation. Mais, lorsque vous fermerez la Terrassière, ces grands axes auront deux fois plus de véhicules. Ça va bouchonner, ça va augmenter la pollution. Evidemment, il y aura un certain ras-le-bol.

Qui va souffrir? Principalement, les gens venant de l'extérieur du canton. Quand ils arrivent le matin et repartent le soir, beaucoup passent par ces artères, ces rues, certains louvoient un peu en empruntant la Terrassière, car je vous rappelle que cela mène à Chêne-Bourg.

En parlant de Chêne-Bourg, on va parler des Eaux-Vives. Petit à petit, avec vos fermetures, avec vos dérives, avec vos détournements, avec vos condamnations, on ne peut plus entrer ni s'échapper du quartier comme avant, quand il y avait une possibilité par le chemin Frank-Thomas, vers la gare des Eaux-Vives. Vous êtes en train de former des îlots, des cités, comme en France… Ah, ah! Elles n'ont pas très bonne réputation, les cités en France… Les Eaux-Vives, pour y accéder, vous m'expliquerez comment on fait. Avec le projet de réaménagement de la gare, pour aller aux Pâquis, vous m'expliquerez comment on fait. En fermant encore la Terrassière et ainsi de suite, vous m'expliquerez comment on fait pour aller à Chêne-Bourg, Grange-Canal et Thônex, et ainsi de suite. Pour finir, on devra passer par la France pour repénétrer dans le canton et la ville de Genève. *(Rire. Commentaire.)*

Je pense qu'on a largement dépassé les bornes. Il serait temps que vous deveniez pragmatiques et que, ne sachant pas quoi inventer encore pour demain, vous réfléchissiez avant de lancer des initiatives. Merci.

M. Manuel Zwyssig (S). Je remercie le parti du Centre pour cet objet que le Parti socialiste soutient. Ce projet vise à faciliter les mouvements piétons, et je pense qu'il faut recentrer le débat sur cela. Mon préopinant du Centre l'a rappelé tout à l'heure. Il a été très honnête avec son programme. J'ai vérifié, le texte parle d'apporter un soin particulier à la mobilité piétonne. C'est de cette question essentielle qu'il s'agit ce soir et pas d'autre chose.

Je rappelle à certains qui étaient là en 2001, à l'époque de Christian Ferrazino – c'était encore avant l'époque de M. Barazzone –, que ce Conseil avait adopté le PDCP. Ça n'a rien à voir avec l'ancien PDC… *(Ndlr: Parti démocrate-chrétien.)* Il s'agit du Plan directeur des chemins piétons, qui avait été accepté à l'unanimité. M. Christian Zaugg était là. M. Daniel Sormanni était aussi là, avant qu'il ne devienne conseiller municipal du Mouvement citoyens genevois, puis bientôt conseiller national du groupe de l'Union démocratique du centre… Tous ces gens étaient là à l'époque *(Commentaires de M. Sormanni. Rires.)* Ce PDCP est arrivé à la fin de cette transition de mon collègue Sormanni…

Dans ce texte, il était écrit qu'aux carrefours, il fallait donner une meilleure place aux piétons dans l'ordre des priorités qui commande le réglage des feux. Cette phrase m'a interpelé, car j'ai été étonné qu'une telle unanimité ait été trouvée là-dessus. Je pense qu'on ne la trouverait plus aujourd'hui. Chez une partie de la droite genevoise, le mot piéton provoque désormais un réflexe dogmatique disant: «Non, non, on ne veut pas en entendre parler.»

Or, la situation des piétons n'a malheureusement que peu changé et la priorité va encore et toujours à la fluidité du trafic automobile. J'encourage vraiment ceux qui planifient la ville de demain à donner une priorité forte aux piétons pour créer ces axes forts piétons.

Nous souhaitons pouvoir venir de la gare jusqu'à Rive à pied, et pas seulement pour flâner et déambuler, mais aussi pour se déplacer, comme moyen de mobilité alternatif au vélo, au tram ou à la voiture. Je rappelle ce paradoxe du débat sur les piétons: ces derniers sont ultra-majoritaires. M. Daniel Sormanni, quand il sort de sa voiture, il est piéton. M. Daniel Dany Pastore, quand il descend de son scooter, il est piéton. Mme Michèle Roullet, quand elle descend de son vélo, elle est piétonne aussi. *(Commentaires.)* Même Corinne *(ndlr: Mme Corinne Bonnet-Mérier, usagère d'un fauteuil roulant)* est considérée comme une piétonne, elle a besoin d'un trottoir suffisamment large. On se retrouve tous dans cet ensemble des piétons.

Je pense que l'on doit voter ce texte, indépendamment des réflexes que l'on peut avoir vis-à-vis du mot piéton qui visiblement agace une partie de ce Conseil, ce que je ne comprends pas très bien. Par conséquent, votez ce texte, n'hésitez pas trop, c'est pour le bien de l'avenir de notre ville. Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. Christian Steiner (MCG). Ce projet de délibération demande un crédit de 2 millions de francs pour étudier la piétonnisation de la rue de la Terrassière. Quelle drôle d'idée! Comment est-on tombé là-dessus? Par hasard?

Cette rue comporte une double voie de trams et les vélos continuent de circuler, donc je ne vois pas tellement ce qu'on pourrait piétonniser. Elle n'est pas particulièrement éclairée ni particulièrement belle. De prime abord, c'est peu réalisable.

De plus se posent les deux questions de toute piétonnisation. Les places de parking, régies par l'article 4.1 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ne peuvent pas être supprimées comme ça. On veut que les gens puissent parquer à proximité vu qu'on ne construit pas, à l'inverse d'autres grandes villes suisses ou d'autres pays, des parkings souterrains. Contrairement à ce qui est affirmé, on peut douter que des commerces, comme le magasin d'électroménager, soient favorables à une piétonnisation. On peut douter aussi de la concertation et de la conciliation, à voir d'autres exemples pas si loin dans le quartier.

Enfin, cette rue qui compte des transports publics fait partie du réseau structurant. Dès lors, on se demande pourquoi proposer cette rue, puisqu'elle dépend du Canton et qu'il faudrait se mettre d'accord.

D'autres questions se posent. La première concerne le report du trafic. Je vais prendre l'exemple du boulevard du Pont-d'Arve, où il y a trop de trafic, mais si on veut diminuer celui-ci…

La présidente. Il vous reste trente secondes.

M. Christian Steiner. …il suffirait peut-être de rouvrir un bout de la rue Leschot. Chaque fois qu'on ferme une rue, on le fait sans aucune concertation, sans aucun plan décidé, et on arrive à un report de trafic. On diminue le trafic à Saint-Jean, et on obtient trop de trafic aux Charmilles.

Qu'est-ce qui va se passer à la rue de la Terrassière? Le trafic qui n'y est pas très important, car il n'y a qu'une seule voie, où va-t-il passer? Il va passer dans les petites rues, où il va augmenter. Il va créer des bouchons sur l'avenue Pictet-de-Rochemont. Il va compliquer la circulation, on sera obligé d'obliquer vers la rue des Glacis-de-Rive.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal, votre temps est écoulé.

M. Christian Steiner. Ah, merci. Je prends encore deux secondes pour dire que la distance de 1,1 kilomètre est un peu élevée pour avoir beaucoup de mobilité piétonne et que, pour toutes ces raisons, le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet de délibération.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de temps de parole pour le Mouvement citoyens genevois. Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Cela ne vous étonnera pas – vous l'avez compris à travers les propos de ma collègue –, nous ne voterons pas en faveur de ce projet de délibération. En effet, pour nous, dépenser 2 millions de francs pour une rue, une pénétrante, sur laquelle nous n'avons pas de compétences, c'est jeter de l'argent devant le tram. *(Rire.)*

La rue de la Terrassière est un des lieux où le tram a la plus haute fréquentation. Aux heures de pointe, vous avez un tram toutes les deux, trois minutes. Piétonniser cet endroit serait hyper-dangereux. Les enfants pourraient aller sur ce qui était la route, mais, avec un tram à côté, ce ne serait pas ce qu'il y a de plus sûr pour eux.

Je dois rappeler qu'on a voté pour le respect de toutes les mobilités et que la rue de la Terrassière a des trottoirs pour les piétons, une rue pour les voitures et les vélos et un site propre pour le tram. Cette rue est un exemple du respect du vote du peuple. Or, par ce texte, on décide qu'à cet endroit-là, on va supprimer le respect de ce qui a été voté. Il serait temps qu'on arrête de croire qu'on peut créer autre chose que la ville en ville. Genève est une ville dont 20% du territoire est occupé par des parcs, ce qui est énorme. Genève a un lac, Genève est une ville qui est quand même relativement agréable à vivre. Ou du moins qui l'était jusqu'à ce que l'on commence à fermer des rues, jusqu'à ce qu'on commence à enlever des places de stationnement, jusqu'à ce que l'on fasse en sorte de bouchonner cette ville par une pseudo-manière de dire aux gens: vous ne devez plus prendre votre véhicule de transport individuel.

Je veux bien que l'on encourage à ne plus prendre son véhicule, mais dans celui-ci il peut y avoir une personne à mobilité réduite, cela peut être un véhicule d'entreprise – même s'il n'est pas forcément marqué, cela se voit au numéro de plaque.

Quoi qu'il en soit, le Parti libéral-radical refuse d'entraver continuellement les professionnels, les privés et le commerce. Ce n'est pas parce que la rue de la Terrassière aurait, peut-être, en ce moment, des commerces qui n'auraient éventuellement pas besoin d'être livrés que ce ne sera pas le cas dans le futur. Car si fermer des rues peut amener certains commerces qui, en effet, n'ont pas du tout besoin d'une voie passante devant eux, cela peut aussi empêcher le développement d'autres commerces qui, eux, en ont à tout prix besoin. Quand on va au magasin d'électroménager, on ne transporte pas une cuisinière dans une hotte. Il serait temps qu'on pense un peu à tout ça et qu'on arrête d'empêcher les Genevois de vivre. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il reste vingt secondes au Parti libéral-radical. Madame Delphine Wuest, vous avez la parole.

Mme Delphine Wuest (Ve). Merci, Madame la vice-présidente. J'aimerais rassurer mes préopinants. Je suis étonnée et amusée que Mme Patricia Richard parle de pénétrante, puisque la rue de la Terrassière est à sens unique. *(Commentaire.)* Pour répondre à M. Christian Steiner, je renvoie aux propos de M. Jean-Luc von Arx qui a bien expliqué, avec l'exemple des Rues-Basses, que l'on peut avoir une rue piétonne malgré des voies de trams. *(Brouhaha.)*

Pour en revenir à ce texte, nous avons une proposition partant d'une discussion avec des commerçants qui réclament cette piétonnisation.

Une voix. C'est pas vrai! *(Brouhaha.)*

La présidente. S'il vous plaît, je vous demanderais de laisser Madame la conseillère municipale s'exprimer tranquillement. Attendez que ça se calme un peu… S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, je vous demande de laisser Mme Wuest terminer. Allez-y, Madame.

Mme Delphine Wuest. On parle de trente places de parking à compenser, or il y a suffisamment de parkings souterrains aux alentours pour ce faire. La loi dit qu'il faut les compenser à 500 m de la place supprimée en surface; on a donc le choix entre les parkings de Saint-Antoine, Rive, Villereuse, celui du centre commercial des Eaux-Vives et les deux de la gare des Eaux-Vives. Vous devriez être rassurés, Messieurs et Mesdames de la droite, les parkings souterrains pullulent le long de cette rue de la Terrassière.

Puisque l'on parle de parkings, je mentionnerai celui de feu Clé-de-Rive – paix à son âme. A l'époque des débats sur ce projet, nous avions auditionné Vincent Kaufmann – également cité dans le rapport de ce texte. *(Commentaires.)* M. Kaufmann nous avait expliqué que pour inciter les citoyens à passer à une…

La présidente. S'il vous plaît, je m'excuse, ça fait au moins dix fois qu'elle est interrompue. Donc, s'il vous plaît, faites un effort pour Madame la conseillère municipale, merci.

Une voix. Ils en sont incapables…

Une voix. Un minimum de respect…

La présidente. Voilà, vous pouvez y aller.

Mme Delphine Wuest. Merci. M. Kaufmann nous avait expliqué que pour inciter les citoyennes et citoyens à passer à une mobilité douce, mettre des transports publics est un bon début mais ne suffit pas. Il faut aussi aménager les espaces entre les arrêts et plus largement autour, car nous sommes tous et toutes, à un moment donné, piétons; comme l'a dit M. Zwyssig, même ceux qui ont une voiture doivent de temps en temps en sortir. M. Kaufmann parlait du CEVA, notamment, et signalait que pour une utilisation optimale de ce moyen de transport, il était nécessaire que les personnes puissent ensuite marcher dans un espace agréable, donc aménagé, dans un rayon de 500 m autour des gares. Or, 500, c'est très exactement le nombre de mètres qui sépare la gare des Eaux-Vives de Rive, ou trois arrêts de tram. Comme le dit le rapport, la marche est tout à fait concurrentielle sur ce tronçon, même par rapport au tram, puisque l'on met dix minutes à pied contre cinq en tram, mais encore faut-il l'avoir attrapé.

Cependant, pour que la balade soit agréable, il faut que l'espace soit aménagé, que le piéton se sente en sécurité, qu'il puisse respirer et, pourquoi pas, qu'il ait une vue agréable. Par conséquent, supprimer la circulation automobile règle déjà les deux premiers points voire les trois.

La végétalisation améliore encore la situation. Je préciserai à Mme Roullet – vous transmettrez, Madame la vice-présidente – que les arbres, on ne les crée pas, on les plante, et pousser prend du temps, allons-y donc sans attendre.

Ce projet de délibération est un premier pas, nous l'adopterons avec joie, nous les Vertes et les Verts, et nous nous réjouissons que vous en fassiez autant. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Manuel Zwyssig, vous avez la parole. Il reste une minute vingt-huit pour le Parti socialiste – vous le voyez, mais je vous le rappelle quand même.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Madame la vice-présidente. Je voudrais juste ajouter deux ou trois éléments. On a parlé de fermer des rues; il s'agit en fait de les ouvrir à une autre sorte de mobilité. Peut-être faudrait-il aussi ouvrir l'esprit de certains de mes collègues, notamment du Parti libéral-radical

qui, rappelons-le, en 2020, ont soutenu la suppression de 4000 places de parking, en modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR). Cinquante-huit pour cent des Genevois, au niveau cantonal, les ont suivis. Il n'y avait que le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre pour s'y opposer. J'invite donc les collègues du Parti libéral-radical, qui hésitent encore à remonter de la buvette, à voter en faveur de ce texte, avec nous et leurs alliés historiques du Centre.

Une remarque entendue sur la sécurité des enfants, et également présente dans le rapport, m'a interpelé. Vraiment, je ne comprends pas: si le fait d'avoir une voie de tram sans voitures mettait en danger les enfants, les Rues-Basses devraient être, en termes d'accidentologie, un problème majeur de cette ville. Il faudrait le résoudre tout de suite et y remettre toutes les voitures pour éviter que les enfants ne se fassent écraser. *(Rires.)*

L'autre point que j'ai trouvé très étrange est celui de l'achat du lave-linge au centre-ville. En effet, il y a encore des magasins de lave-linge en centre-ville. Mais j'ai l'impression que les gens, la plupart du temps, se font conseiller par un commerçant, qui leur dit de prendre un Miele plutôt qu'un Electrolux, puis le lave-linge leur est livré. Car ces entreprises ont un accès-livraison, à l'instar des magasins des Rues-Basses. Tout cela est réglé. Des exceptions permettent toujours aux véhicules de livraison d'accéder aux magasins. *(Brouhaha.)*

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal, vous avez dépassé votre temps.

M. Manuel Zwyssig. Je vais conclure. J'invite à nouveau tous ceux du Parti libéral-radical qui hésitent encore à remonter pour soutenir ce texte. Cette alliance changerait un peu de celle qu'on a vue aux dernières élections fédérales et cantonales. Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. S'il vous plaît, vous avez maintenant un *timer (ndlr: minuteur)* en haut, vous n'avez plus d'excuses, veuillez respecter le temps à votre disposition. La parole est à M. Vincent Schaller.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente, je vais prendre la parole en remplacement de Mme Marie-Agnès Bertinat, qui était notre titulaire à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le groupe de l'Union démocratique du centre n'acceptera pas cette proposition.

Les choses ont été dites, mais je voudrais revenir sur l'auteur de cette proposition. C'est un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien, le Centre, qui nous demande de voter un crédit de 2 millions de francs pour aménager la rue de la Terrassière, dont on apprend qu'elle est un axe structurant et donc contrôlé par les autorités cantonales. On apprend que des lieux d'habitation comme le square Agasse seraient, en cas de piétonnisation de la zone, complètement isolés du reste de la ville. Le projet est un peu improvisé. Personnellement, quand des conseillers municipaux demandent de voter un crédit de 2 millions de francs pour une étude, je me méfie toujours.

Je relève donc la volonté du Centre, du PDC, d'exister sur les questions climatiques et d'urgence de la protection de l'environnement. D'ailleurs, M. von Arx a entamé sa présentation en commission en évoquant justement cette urgence climatique, la neutralité carbone pour 2050. Or, il n'y a rien à faire, la dernière statistique, le dernier sondage effectué au niveau fédéral nous dit que la population fait confiance à deux partis sur les questions climatiques et de protection de l'environnement: les solutions crédibles ne peuvent venir que des Verts ou de l'Union démocratique du centre. Nous sommes ex aequo sur ces questions avec 25% d'opinions favorables. Les autres partis sont très loin derrière, que ce soient les socialistes, le Centre ou le Parti libéral-radical. Avec 10%, ils ne sont pas crédibles sur les questions de protection du climat, et ce n'est pas ce genre de proposition farfelue qui améliorera l'image du Centre sur ce thème. *(Commentaires.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. On a peut-être eu un petit couac avec le *timer*, mais apparemment vous n'avez plus de temps de parole, le Centre.

Une voix. Il a été mis en cause!

La présidente. Ah, il a été mis en cause, voilà, c'est pour ça, je n'ai rien dit… Allez-y!

M. Jean-Luc von Arx (LC). Pardon, merci, Madame la présidente de séance. Je suis mis en cause en tant que conseiller municipal ad personam et comme membre du Centre. Mesdames et Messieurs, vous évoquez bien entendu le Canton. Mais pensez-vous que l'on propose un crédit d'étude sans se renseigner un tantinet? Je me suis évidemment renseigné, directement auprès des services

du Canton, pour savoir si une demande concernant une rue telle que celle-là, la rue de la Terrassière, serait imaginable. La réponse du Canton m'a été donnée trois semaines plus tard, me disant qu'il était tout à fait imaginable de déposer un crédit d'étude et qu'en fonction des résultats de l'étude, notamment sur les questions de reports de circulation, de fréquentation des rues, il faudrait ensuite définir la manière dont seraient gérés les différents axes, les sens interdits, les croisements. Une fois le projet établi, la Ville négociera le tout avec le Canton. C'est tout ce que je voulais dire. *(Signe d'assentiment. Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Kevin Schmid, vous avez la parole pour vingt secondes.

M. Kevin Schmid (PLR). Oui, je vous remercie, Madame la présidente de séance. Les grands absents, une fois de plus, sont les commerçants, en particulier ceux de la rue de la Terrassière. On vous expliquera que des sondages ont été menés par la Ville et que les commerçants sont ravis et attendent cette piétonnisation. Or, c'est parfaitement faux, j'ai eu l'occasion d'échanger avec eux, ils se font beaucoup de souci, des inquiétudes auxquelles ce soir, ex nihilo, non seulement nous ne répondons pas mais que nous ne prenons pas en considération, peu importe ce que pourra en dire la conseillère administrative en charge du dossier. Merci, Madame la présidente.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. J'entends toutes sortes de choses. M. von Arx a discuté avec quelques commerçants qui accueillent, avec un enthousiasme certain, cette idée de meilleur aménagement de la rue de la Terrassière. J'ai entendu dire que c'est un menteur, Madame la présidente, dès lors, je risque moi-même de dire un certain nombre de bêtises, puisque j'ai entendu la même chose que vous, Monsieur von Arx, de même que mon estimé collègue, à ma droite, M. Alfonso Gomez. Nous sommes donc plusieurs à entendre qu'il y a une demande.

Je rappelle que ce projet de délibération, déposé par le Centre, demande uniquement que l'on débloque 2 millions de francs pour faire des études. Or, les opposants, vous vous enflammez, comme si, demain matin, cette rue allait être transformée en un tronçon totalement piéton. *(Commentaires.)* On n'en est pas encore là.

J'aimerais remercier le Centre d'avoir été à l'initiative de ce projet de délibération. Celui-ci offre l'opportunité de développer à la rue de la Terrassière – on

ne peut pas dire que c'est actuellement une jolie rue dans laquelle on a très envie de déambuler, en tout cas ce n'est pas mon cas – un projet qualitatif, de façade à façade. Il sera en particulier extrêmement intéressant de pouvoir y développer la marchabilité des piétonnes et des piétons *(protestations)* depuis la gare des Eaux-Vives jusqu'à Rive.

Vous n'ignorez pas, Mesdames, Messieurs, que Rive fait l'objet d'études pour une transformation complète du rond-point, à la suite du rejet en votation du parking Clé-de-Rive. Car la requalification de cette place, prévue alors dans ce projet, est toujours d'actualité.

Je peux vous dire que des habitants, des commerçants et des visiteurs apprécient de pouvoir marcher de la gare des Eaux-Vives à Rive sans avoir à prendre le tram. Comme le disait ma préopinante verte il y a quelques minutes, le tram ne va pas disparaître. L'idée est d'améliorer la marchabilité et de requalifier cette rue qui le mérite. Je pense que les quelques commerçants qui y exercent vont se multiplier. Il y a aujourd'hui un certain nombre de vitrines opaques, et il n'est pas forcément agréable de déambuler dans une rue où il n'y a rien d'autre à voir.

Le projet permettra avantageusement de relier différents tronçons. Comme vous le savez, il y a aussi une initiative visant à améliorer la marche piétonne à Genève, puisque c'est une ville de courtes distances. Le groupe Ensemble à gauche a aussi rappelé que cela faisait partie de la stratégie climat. Ainsi, le texte des Verts demandant d'appliquer l'initiative «200 rues sont à vous» *(ndlr: adoptée en 2009)* a conduit le Conseil municipal à voter la piétonnisation de quinze rues. Il y a aussi le succès des trois rues en transition… *(Ndlr: rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse.)*

Monsieur Daniel Dany Pastore, je ne comprends rien à ce que vous me montrez, car je n'ai pas de jumelles à la place de mes lunettes. *(Commentaire.)*

Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité reçoit avec bonheur ce projet de délibération, car cela permettra d'enclencher des études à la suite de ce qui est prévu *(rires)* dans tout le secteur de Rive, où il y a une autre initiative – «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» – qui touche la rue de la Rôtisserie, Rive et les Rues-Basses.

Je vous remercie pour cette initiative et de voter en faveur de ce projet de délibération qui sera d'un grand secours pour le département que je préside, afin de réaliser des études!

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 46 oui contre 21 non.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 46 non contre 22 oui.

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive. (Applaudissements.)

Le président. A une voix près! *(Commentaire.)* Deux voix près, d'accord. Heureusement que vous êtes aux finances et pas moi, Monsieur le maire. *(Rires.)*

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la rue de la Terrassière, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 novembre 2022 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Ana Maria Barciela Villar, Oriana Brücker, Brigitte Studer, Pierre-Yves Bosshard, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Maryelle Budry: «Objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève» (PRD-316 A/B)[1].

30 août 2023

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2022. La commission l'a étudié lors de la séance du 2 mai 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, et lors de la séance du 22 août 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– qu'en ville de Genève, en 2015, près de 55% des déplacements pour le motif «achats» étaient effectués à pied (et plus de 80% en mobilité douce) pour un peu plus de 15% en transports individuels motorisés[2];
– qu'à chaque projet d'aménagement visant à piétonniser les rues en ville de Genève, une partie des commerçants et commerçantes s'inquiètent des effets sur leur chiffre d'affaires;
– que les aménagements provisoires de la rue de Montchoisy (fermée à la circulation durant l'été 2022) ont fait apparaître des divergences entre les aspirations des habitants et des habitantes, d'un côté, et les préoccupations des commerçants, de l'autre;

---

[1] *Mémorial* 180e année: Annoncé et motion d'ordonnancement, No 26, p. 3800. *Mémorial* 181e année: Motion d'ordonnancement, No 24, p. 4150.

[2] République et canton de Genève, «La mobilité des habitants du canton de Genève: Résultats du microrecensement mobilité et transports (MRMT 2000 à 2015)», mai 2019

– que d'importantes réflexions sont en cours pour optimiser le nombre de places de stationnement en Ville de Genève, au bénéfice des habitants et habitantes et des commerçants et commerçantes;
– que le débat sur les moyens de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces en ville de Genève n'est souvent pas objectivé et repose, en partie, sur des présupposés;
– qu'une étude permettrait d'obtenir des chiffres concrets sur les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés sur le territoire de la ville;
– que cette étude pourrait être réalisée en impliquant les commerçants et commerçantes qui font pleinement partie de la vie genevoise;
– que cette étude permettrait de mieux cerner les effets d'un éventuel réaménagement des rues sur le chiffre d'affaires des commerces (en fonction de la localisation et du type de commerce);
– que cette étude pourrait contribuer à l'action du nouveau délégué à l'économie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 40 000 francs destiné à la réalisation d'une étude sur les modes de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces de la ville de Genève.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par des nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023 sous le chapitre 31 du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Séance du 2 mai 2023

Audition de M. Vincent Milliard, auteur du projet de délibération

M. Milliard déclare que ce projet de délibération est une réponse à la question de la mobilité liée aux achats en ville de Genève, l'idée étant d'objectiver les chiffres à travers une étude sur les moyens de transport des personnes qui viennent consommer en ville de Genève dans les commerces. Il rappelle que ces derniers sont en concurrence avec les achats en ligne et les grands centres commerciaux situés en périphérie. Il pense qu'il est nécessaire de savoir pourquoi les gens viennent encore consommer en ville de Genève et si ce sont les places de parc ou les petits commerces qui les attirent. Il estime que le montant de 40 000 francs est suffisant pour mener à bien cette étude auprès des commerces et des clients afin de savoir si ces derniers viennent en voiture, à pied ou à vélo.

Il explique avoir parlé avec un bureau d'étude qui mène un travail similaire pour la Ville de Lausanne. Il rappelle que ce projet s'inscrit en outre dans le cadre de la nomination du nouveau délégué à l'économie, puisqu'un tel rapport pourrait lui donner des orientations. Il ne croit pas que ce projet de délibération soit très compliqué.

Questions des commissaires

Une commissaire déclare qu'une telle étude n'a jamais été réalisée, ni par la Ville, ni par le Canton, ni par les communes.

M. Milliard répond qu'il y a des chiffres qui sont tirés de l'étude sur la mobilité des habitants de Genève qui se fait tous les quatre ans, mais il remarque que ce sont des chiffres globaux qui devraient être affinés pour la Ville de Genève et en fonction des commerces. Il ajoute qu'une étude semble avoir été faite pour Carouge mais il n'a pas les résultats de cette analyse.

Un commissaire demande comment l'étude menée à Lausanne est réalisée.

M. Milliard répond ne pas être en mesure de fournir la méthodologie exacte. Il sait qu'un questionnaire a été distribué aux commerçants ainsi qu'auprès d'un échantillon de clients. Et il mentionne que les résultats ont été croisés avec une analyse sur les besoins. Il remarque qu'il y a donc des modèles existants qui permettent d'objectiver la réalité et de s'affranchir des a prioris.

Le commissaire mentionne que tout dépend si cette étude est menée dans une zone piétonne ou pas.

M. Milliard acquiesce et remarque que cet aspect est pris en compte.

Une commissaire demande s'il y a déjà des résultats pour Lausanne ou d'autres villes.

M. Milliard répond par la négative. Il pense que c'est un travail de fond qui est en cours. Il rappelle que les débats à Lausanne sur la mobilité sont exactement les mêmes qu'à Genève.

Une commissaire demande comment le montant proposé a été évalué.

M. Milliard répond avoir travaillé dans un bureau d'étude et avoir donc une idée du *benchmark*. Il ajoute avoir également contacté un bureau d'étude afin d'avoir une idée des montants qui oscillent entre 30 000 et 70 000 francs selon le degré de précision souhaité.

La commissaire demande s'il serait possible de financer cette étude par les milieux économiques qui doivent être inévitablement intéressés par une telle analyse.

M. Milliard répond que ces résultats pourraient en effet les intéresser. Il ajoute que c'est également aux collectivités publiques de se positionner en se reposant sur des chiffres objectifs. Il mentionne que rien n'empêche les faîtières de l'économie de participer à ce projet.

La commissaire demande si des contacts ont été pris.

M. Milliard répond par la négative. Il répète que le délégué à l'économie pourrait, quoi qu'il en soit, être intéressé par une telle étude.

Une commissaire demande comment cette étude serait menée et si des sondages seraient réalisés.

M. Milliard acquiesce. Il pense qu'une partie du montant devrait être dédié à la réalisation de la méthodologie.

La commissaire déclare qu'il serait possible de se référer à Lausanne ou à Carouge pour avoir une idée des coûts.

M. Milliard répond que cela dépend des périmètres pris en compte.

Une commissaire remarque que ces études existent de manière plus large en France. Elle se demande pourquoi se limiter à un seul questionnaire et pourquoi ne pas multiplier les paramètres. Elle rappelle qu'il y a des déplacements professionnels, pour la jeunesse, pour le sport ou le divertissement et elle se demande s'il ne serait pas judicieux d'élargir le spectre.

M. Milliard répond que le Canton a des chiffres spécifiques sur la mobilité avec une définition de la nature des déplacements. Mais il pense qu'il est nécessaire d'affiner ces chiffres notamment à l'égard des déplacements liés aux achats.

La commissaire se demande ce qu'il entend par «achats», car une place de cinéma s'achète aussi.

M. Milliard répond que l'idée est de se concentrer sur les commerçants de détail.

Un commissaire demande si les cafés-restaurants seraient compris dans cette étude.

M. Milliard acquiesce. Il ajoute qu'un cinéma rentrerait dans la mobilité de loisir.

Une commissaire déclare qu'il faut bien délimiter le périmètre de l'étude.

M. Milliard rappelle le débat sur la rue de Montchoisy dont les commerçants se sentent menacés, et il pense qu'objectiver les chiffres permettrait d'apaiser les craintes. Il ajoute que cela permettrait également à la Ville d'envisager des projets de réaménagement.

Une commissaire demande si une telle étude prendrait en compte les places situées à proximité des commerces.

M. Milliard répond que l'idée est de savoir quelle mobilité est favorable pour les commerces. Il imagine que cette étude devrait permettre de donner des pistes et des perspectives.

La commissaire évoque l'exemple du quai des Bergues dont les commerçants se sont rendu compte que les places qui étaient devant leur arcade bouchaient leurs vitrines alors que les utilisateurs n'étaient pas des clients. Elle se demande si un tel aspect pourrait être contenu dans l'étude.

M. Milliard répond que cet aspect risque d'être compliqué à intégrer. Il ne croit pas, cela étant, qu'il faille s'attarder sur un cas spécifique.

La commissaire remarque que l'idée est de savoir comment les clients se rendent en ville en fin de compte.

M. Milliard acquiesce.

Un commissaire demande s'il a reçu la lettre de l'association O vivre ensemble, qui indique que de nombreux habitants se sont opposés aux tests réalisés à la rue de Montchoisy.

M. Milliard acquiesce.

Le commissaire observe que deux commerçants étaient opposés à ces aménagements pour des questions de livraison.

M. Milliard répond que cela dépend des commerces et que les cafés-restaurants auraient tout à gagner à une piétonnisation.

Le commissaire répond que ce n'est pas certain en ce qui concerne le quartier des Eaux-Vives. Il ajoute que ce quartier pourrait être piétonnisé s'il avait un parking souterrain.

M. Milliard répond qu'il est nécessaire d'objectiver les chiffres et d'avoir une idée de la réalité des commerces.

Le commissaire remarque que l'étude portera donc sur la mobilité au sens strict du terme.

M. Milliard acquiesce.

Le président demande si l'étude prend en compte l'ensemble de la clientèle, également les clients extra-genevois.

M. Milliard acquiesce.

Le président déclare qu'il est difficile de faire la différence selon les commerces car aller au restaurant est également un loisir.

M. Milliard répond que cela dépend de la détermination de la méthodologie et des catégories qui seront prises en compte. Mais il répète que plus le périmètre de l'étude est large plus les coûts seront importants.

Le président remarque que 40 000 francs pour une telle étude est un minimum selon lui, tant pour l'établissement de la méthode que pour les analyses réalisées et la rédaction de l'étude. Il estime que des informations de cette nature seraient en l'occurrence particulièrement importantes.

M. Milliard répond que la commission peut augmenter le montant si elle le souhaite. Il ajoute avoir consulté un bureau d'études spécialisé pour établir un tel budget. Il remarque que les villes voisines ont dépensé près de 80 000 francs pour de telles études, mais il imagine qu'il serait possible de s'inspirer de ce qui a été réalisé.

Le président déclare que la Ville de Genève est spécifique avec sa dimension internationale et sa proximité avec la France.

M. Milliard se retire.

Le président demande si la commission souhaite procéder à des auditions.

Un commissaire propose l'audition de Mme Perler et du Service d'urbanisme (URB).

Une commissaire propose plutôt l'audition de M. Gomez.

Le président remarque que la commission est unanimement pour l'audition de M. Gomez.

Séance du 22 août 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Pascal Rocha Da Silva, adjoint de direction en charge de l'économie au DFEL

M. Gomez déclare que ce projet est limpide et demande une étude sur la réalité des impacts sur les commerçants lors des reports modaux de transport.

M. Rocha Da Silva remarque que cette étude semble une évidence. Il pense que le critère qui permettra de remporter le succès du report modal relève des commerçants. Il ajoute qu'il convient donc de déterminer comment susciter l'implication de ces derniers. Il remarque que les commerçants ne doivent pas avoir le sentiment que cette étude vise à les convaincre, mais qu'elle est un exercice objectif et articulé en fonction de la réalité de chaque quartier.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la somme de 40 000 francs est réaliste. Elle se demande comment se calcule une étude de ce type.

M. Gomez répond que c'est le montant habituel des études. Il précise que cela dépend de l'échantillonnage et de la durée de l'étude. Il remarque que le montant de 40 000 francs couvre environ quarante jours d'étude.

Le président remarque que le magistrat a l'air enthousiaste. Il se demande dès lors pourquoi ne pas avoir mené cette étude avant.

M. Gomez répond que c'est une bonne question. Il ajoute être positif à l'égard de ce projet. Il rappelle que de nombreux projets sont issus des débats du Conseil municipal ou des propositions de l'administration. Il signale que nombreuses sont les légendes urbaines ou des modifications structurelles devant être apportées aux commerces. Et il pense qu'avoir une image de la réalité semble intéressant.

M. Rocha Da Silva déclare que cette étude permettra d'appuyer les projets, voire d'anticiper certains impacts de manière plus méthodique.

Le président signale qu'un considérant évoque la rue de Montchoisy et il observe que le principal opposant était un magasin de motos.

M. Gomez comprend bien ce commerçant.

Le président ajoute que le menuisier de la rue des Vollandes craignait de ne plus pouvoir être livré.

M. Rocha Da Silva répond qu'il y a une diversité à relever, et il mentionne que de nombreux commerces peuvent profiter de la piétonnisation.

Une commissaire évoque le dernier considérant et demande si M. Rocha Da Silva a déjà proposé une feuille de route et de futures actions.

M. Gomez répond qu'il y avait déjà une feuille de route.

M. Rocha Da Silva répond que la délégation à l'économie avait déjà travaillé. Il mentionne que l'une des priorités est de poser une stratégie qui s'accompagne d'axes, d'objectifs et de mesures. Il remarque que ce document sera prêt pour la fin de l'année.

M. Gomez ajoute que les rencontres avec les représentants du tissu économique sont importantes. Il évoque également le départ de trois grandes banques qui projetaient de longue date leur retrait de la ville de Genève. Il mentionne que la grande difficulté pour les sociétés est de pouvoir rénover leurs locaux. Quant aux petits et moyens commerces, leur difficulté relève de la spéculation du sol. Il mentionne que d'autres infrastructures pèsent largement sur l'attractivité de la ville, comme les transports publics qui sont aujourd'hui saturés. Il déclare qu'il y a des domaines dans lesquels la Ville a une marge de manœuvre, d'autres pour lesquels la Ville a une marge d'influence. Cela étant, il déclare que la sociabilité du centre-ville est incomparable avec ses restaurants, le lac, ses spectacles et ses commerces.

M. Rocha Da Silva mentionne que le rôle du délégué est de comprendre le tissu économique afin d'anticiper les risques, notamment de départ. Il ajoute que c'est la matière avec laquelle il est possible de réfléchir à une stratégie, et d'éviter d'être spectateur.

Une commissaire demande comment les quartiers et les zones de commerce seront intégrés dans cette étude. Elle rappelle que des commerces qui ont subi les impacts des travaux du CEVA ont reçu des compensations de la Confédération durant un temps, tout en souffrant par la suite lorsque ces aides ont disparu. Elle se demande si l'étude intégrera les piétonnisations forcées et les effets des travaux sur les commerces.

Le président répond que c'est l'étude qui indiquera si ce point doit être intégré. Il mentionne que l'étude porte sur la réalité de l'éventuelle dévalorisation d'un commerce en cas de piétonnisation. Il mentionne que c'est une étude qui doit porter sur le long terme.

M. Rocha Da Silva remarque que les impacts peuvent différer selon les moments qui suivent une piétonnisation.

Un commissaire demande si d'autres villes ont mené des études similaires.

M. Rocha Da Silva répond avoir mené une étude similaire à Morges, mais il remarque que la situation de cette ville, qui est le chef-lieu de plusieurs dizaines

de communes rurales, est difficilement comparable à celle de la Ville de Genève. Il ajoute que les études en Amérique du Nord démontrent que l'on sous-estime les achats locaux.

Un commissaire rappelle qu'au quai des Bergues les commerçants qui étaient sceptiques face à la piétonnisation ont finalement changé d'avis. Il demande si cet écho est juste.

M. Rocha Da Silva répond que les retours des faîtières vont en effet dans ce sens.

M. Gomez mentionne que le Conseil administratif a les mêmes retours.

Une commissaire rappelle que c'étaient les commerçants du quai des Bergues qui s'étaient opposés à la suppression des places de parc et qui avaient *in fine* demandé que ces places soient retirées.

M. Gomez ajoute que rendre la rue aux habitants, notamment aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux enfants, est important.

La commissaire demande si l'étude aboutira à une cartographie de la typologie de clients des commerces.

M. Rocha Da Silva acquiesce. Il ajoute que les questions qui sont envisagées devraient permettre de déterminer ces typologies.

M. Gomez et M. Rocha Da Silva se retirent.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti socialiste déclare que l'enjeu est important et soulève fréquemment des débats passionnés. Il estime que cette étude est donc nécessaire.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe pense également que cette étude représente une opportunité pour obtenir des données.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare avoir un amendement pour l'article premier, auquel elle souhaite ajouter «ainsi que les conséquences des fermetures temporaires».

Une commissaire des Vert-e-s répond que le magistrat a été clair lorsqu'il expliquait que les travaux relèvent d'une autre problématique. Elle ajoute que cet amendement n'a donc pas de sens.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe va refuser cette proposition d'amendement. Il remarque que ce dernier brouille le mandat de l'étude. Il ajoute qu'il est envisageable de déposer un autre projet.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe est en faveur de cette étude, mais il pense que cet amendement dénature en effet le but de ce projet de délibération. Il rappelle en outre qu'un commissaire du Parti libéral-radical a déposé une motion allant dans le même sens que l'amendement de la commissaire du Parti libéral-radical devant la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 11 non (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 MCG) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC).

Mis aux voix, le projet de délibération est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 PLR, 2 LC) contre 3 non (1 MCG, 2 PLR) et 1 abstention (UDC).

La commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

19 septembre 2023

B. Rapport de minorité de Mme Patricia Richard.

Ce projet de délibération demande d'«objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève».

Ce texte est présenté par la majorité de gauche du Conseil municipal, soit les groupes des Vert-e-s, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche.

Il demande un crédit de 40 000 francs pour une étude du mode de transport des clients des commerces, mais à aucun moment des problèmes concrets des mêmes commerces, lors de fermetures provisoires de leurs accès clients, alors même que l'un ne va pas sans l'autre.

Rien que les considérants marquent un but plus ou moins caché:

– *qu'en ville de Genève, en 2015, près de 55% des déplacements pour le motif «achats» étaient effectués à pied (et plus de 80% en mobilité douce) pour un peu plus de 15% en transports individuels motorisés;*

Demande future de fermeture de rues supplémentaires, alors même que la volonté de la gauche de fermer 50 rues a été refusée en vote populaire…

– *qu'à chaque projet d'aménagement visant à piétonniser les rues en ville de Genève, une partie des commerçants et commerçantes s'inquiètent des effets sur leur chiffre d'affaires;*

C'est bien évident, sinon nous ne serions pas saisis d'autant de pétitions contre ces mêmes fermetures.

– *que les aménagements provisoires de la rue de Montchoisy (fermée à la circulation durant l'été 2022) ont fait apparaître des divergences entre les aspirations des habitants et des habitantes, d'un côté, et les préoccupations des commerçants, de l'autre;*

Encore un exemple d'une action téméraire de la Ville qui transforme une volonté du Conseil municipal de pacifier une rue, avec des aménagements permettant un ralentissement du trafic de transit, en une fermeture totale pendant deux mois, à la grande fureur d'une majorité des commerçants et des habitants.

– *que d'importantes réflexions sont en cours pour optimiser le nombre de places de stationnement en ville de Genève, au bénéfice des habitants et habitantes et des commerçants et commerçantes;*

Optimisation rime avec suppression, selon le Conseil administratif.

– *que le débat sur les moyens de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces en ville de Genève n'est souvent pas objectivé et repose, en partie, sur des présupposés;*

On se demande toujours comment sont livrés ces commerces et comment ils livrent leurs clients.

– *qu'une étude permettrait d'obtenir des chiffres concrets sur les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés sur le territoire de la ville;*

Et qui va probablement, selon le mandat et l'interprétation, déboucher sur une proposition de fermeture.

Le département a déjà les ressources en interne pour faire cette étude, et c'est cocasse de voir la gauche demander à la gauche d'appliquer sa propre politique avec encore un crédit supplémentaire.

– *que cette étude pourrait être réalisée en impliquant les commerçants et commerçantes qui font pleinement partie de la vie genevoise;*

C'est une évidence qu'un commerce est pleinement impliqué dans la vie genevoise, rien que cette phrase montre une totale ignorance de la réalité de la vie des commerces à Genève.

– *que cette étude permettrait de mieux cerner les effets d'un éventuel réaménagement des rues sur le chiffre d'affaires des commerces (en fonction de la localisation et du type de commerce);*

Je lis fermeture de rue, suppression de places de parking, et le Parti libéral-radical dit non.

– *que cette étude pourrait contribuer à l'action du nouveau délégué à l'économie,*

C'est son travail de la faire ou de la demander avec l'argent à disposition à l'interne du département.

Le fait que cette étude soit demandée par le Conseil municipal avec un crédit supplémentaire laisse supposer que le Conseil administratif ne fait pas son travail.

Demande des partis de gauche à destination du Conseil administratif de gauche.

Refus d'introduire un amendement demandant les conséquences des fermetures des rues pour les commerçants.

Cette étude ne sert donc à rien, puisqu'elle est très visiblement orientée.

—***—

M. Luc Zimmermann, **rapporteur de majorité** (LC). Je vais faire court, car il est tard. Concrètement, cet objet visait à ouvrir un crédit budgétaire au Conseil administratif de 40 000 francs, destiné à la réalisation d'une étude des modes de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces de la ville de Genève. Ce projet de délibération a fait l'objet de deux séances, la première avec M. le motionnaire Vincent Milliard, qui a défendu les bienfaits de ce crédit d'étude, la deuxième avec M. Gomez, qui a accueilli le projet les bras ouverts. Il était accompagné de M. Pascal Rocha Da Silva, adjoint de direction en charge de l'économie au département des finances, de l'environnement et du logement. Ce dernier a précisé qu'aucune étude allant dans ce sens n'avait été réalisée. Il a donc jugé utile et opportun de pouvoir mener à bien ce projet. Concernant le montant prévu, M. Rocha Da Silva a estimé qu'il serait suffisant pour financer une étude assez bien menée.

L'objet a été accueilli de façon assez favorable par la commission et adopté par 11 oui contre 3 non et 1 abstention. Une commissaire du Parti libéral-radical, que vous connaissez, a annoncé un rapport de minorité. Je vous remercie. Je reviendrai ultérieurement pour donner la prise de position du Centre.

Mme Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Le Parti libéral-radical a en effet refusé ce texte, car l'amendement qu'il a déposé n'a pas été accepté par la commission. Nous le redéposerons ce soir.

Pour le Parti libéral-radical, il est important d'étudier non seulement comment les clients vont dans les commerces mais également les conséquences des travaux menés devant ceux-ci. Certes, nous avons déjà déposé un texte, étudié actuellement à la commission des travaux et des constructions, sur les indemnités possibles pour les commerces. Mais ce n'est pas notre première tentative, c'est pourquoi nous présentons cet amendement.

Lors des travaux de réaménagement de la gare des Eaux-Vives et de Champel, nous avions amendé les propositions du Conseil administratif, afin que l'on dédommage les commerces pendant la durée des fermetures. Pour rappel, lors du chantier de la gare du CEVA à Champel, tous les commerçants de la zone avaient été indemnisés pendant la durée des travaux des CFF. Mais, à l'époque, M. Rémy Pagani avait refusé que les CFF fassent l'aménagement en surface, et était revenu avec une proposition du Conseil administratif. Les travaux ont alors duré deux ans, durant lesquels les commerces ont subi des palissades devant leurs arcades. Certains ont failli ne pas survivre – l'un a d'ailleurs remis son activité.

A l'époque, la droite était majoritaire au Conseil municipal, et nous avions demandé des compensations pour ces commerces. Mais M. Pagani a été jusqu'à la surveillance des communes, il avait fait des recours et refusé d'indemniser les commerces. *(Commentaire.)*

Dans le cadre de ce projet de délibération, nous avons demandé en commission que soient étudiées les conséquences des fermetures temporaires. *(Commentaires.)* Vous avez vu dernièrement, dans la *Tribune de Genève*, que les travaux… *(Brouhaha.)*

Une voix. Monsieur le président!

Mme Patricia Richard. … du boulevard du Pont-d'Arve ont fait en sorte… *(Protestations.)*

Une voix. Eh, les bolchéviques!

Mme Patricia Richard. … qu'un établissement soit aujourd'hui à deux doigts de la fermeture.

Une voix. Elle a cinq minutes.

Une voix. Mais ce n'est pas le sujet!

Mme Patricia Richard. Nous pensons au Parti libéral-radical…

Des voix. Ah!

Mme Patricia Richard. … que nous devons à tout prix défendre *(commentaire)* tous les usagers d'un lieu. Lorsque l'on décide d'étudier comment les clients viennent dans un commerce, on doit aussi étudier quelles sont les conséquences d'une modification pour les clients de ce même commerce.

Je vais donc vous amener, Monsieur le président, l'amendement du Parti libéral-radical, et j'espère bien évidemment que des esprits ouverts, ce soir, voteront en sa faveur. Merci d'avance. *(Commentaires.)*

Le président. Merci, Madame la rapporteuse de minorité. Je vous rappelle que nous sommes maintenant en débat accéléré.

Projet de délibération: crédit d'étude sur les modes de transport des clients des commerces situés en ville de Genève

Premier débat

M. Christian Steiner (MCG). Ce drôle de projet de délibération demande d'objectiver les modes de transport des clients des commerces en ville de Genève, alors même que le premier considérant donne déjà des chiffres, certes d'une manière bizarre. On se demande quel est le but de ce texte, car si l'on va un tout petit peu plus loin, on s'aperçoit que l'on parle de la rue de Montchoisy. Or, je dois rectifier quelque chose. Contrairement à ce que semble prétendre le rapport, il n'y a pas, dans ce cas, une opposition entre les habitants, qui aimeraient piétonniser, et les méchantes entreprises, qui aimeraient avoir un accès en voiture, mais bien entre une petite association clientéliste, qui va dans le sens des projets de végétalisation et de piétonnisation, et une association, créée à la suite d'aménagements temporaires, qui comporte 220 membres, dont 110 entreprises et même le marchand de vélos.

Ce préambule m'amène à dire qu'avant de faire une étude, dont on veut tirer quelque chose, il faudrait commencer par concerter et, dans le cas de Montchoisy, concilier. *(Commentaire.)* Je sais, je l'ai déjà dit, mais la situation ne change pas. La preuve, on l'a eue ce soir, avec le refus de renvoyer la motion M-1737 en commission.

Que veut-on faire en réalité? On veut trouver un motif ou un autre pour continuer à piétonniser, continuer à élargir les trottoirs, continuer à lutter contre la voiture et continuer à violer l'article 4.1 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en supprimant des places de parc et en faisant un silence assourdissant quand on évoque, par exemple, pour la rue de Montchoisy, la possibilité d'un parking de la Ville de Genève.

Comme l'a dit la rapporteuse de minorité, le but est à nouveau de piétonniser et de lutter contre la voiture; on ne peut donc attendre aucune proposition sincère qui compterait avec l'accord des commerçants.

J'aimerais encore citer un commerçant qu'on a reçu il y a peu de temps et auquel on a relativement mal répondu en commission – je ne dirai pas laquelle. Il affirmait que l'absence de place de parc devant une boulangerie occasionnait une perte de 12% du chiffre d'affaires et que la présence d'un tram devant une boulangerie l'amenait à la faillite. Voilà la réalité.

Comme disait mon préopinant sur l'objet précédent, dans un commerce, on y rentre à pied, la réponse est donc déjà connue! Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois refusera bien évidemment ce projet de délibération qui n'a, selon nous, aucun sens. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ai l'impression que l'on part dans tous les sens… On parle de tout et de rien, on part sur d'anciens sujets, alors que ce projet de délibération parle d'autre chose. Monsieur le rapporteur, vous voulez prendre la parole… Peut-être pouvez-vous recentrer le débat sur l'objet? Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président, joli jeu de mots, recentrer… Ce projet de délibération – pour recentrer le débat – consiste en l'attribution de 40 000 francs destinés à la réalisation d'une étude sur les modes de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces en ville de Genève.

Nous pensons qu'une telle étude a un but louable, puisque, comme il est indiqué dans le texte du projet de délibération, il s'agit de mieux connaître les habitudes de transport de nos concitoyens quand ils se rendent aux commerces. Il me semble que c'est une information importante à connaître.

Qui sait? Les résultats de l'étude iront peut-être à l'encontre des préjugés sur la mobilité ancrés dans le marbre de l'Alternative?

Pour les raisons qui précèdent, le Centre soutiendra évidemment ce projet de délibération et vous invite à faire de même, sachant que le montant est modique. Merci. *(Applaudissements.)*

Mme Maryelle Budry (EàG). Est-ce les places de parking ou les petits commerces qui attirent les personnes venant faire leurs achats en ville de Genève? La question est pertinente, car tant dans la commission de l'aménagement et de l'environnement que dans la commission des pétitions, où je siège, nous entendons des discours très contradictoires dès qu'il s'agit de piétonniser une place ou une rue. Certains commerçants nous assurent que cela provoquerait la mort de leur entreprise et protestent vigoureusement, alors que d'autres nous réclament des zones piétonnes pour augmenter leur attractivité et leurs affaires. Nous les entendons citer des chiffres, des pourcentages, sans que nous sachions d'où ils viennent. Ce soir, ici même, à propos de la rue de la Terrassière, nous avons entendu des avis très contradictoires. Comme le dit très justement M. Milliard, l'initiant du projet, objectiver la réalité permettrait de s'affranchir des préjugés et nous permettrait de répondre sereinement tant aux craintes qu'aux espoirs.

L'expert consulté par la commission, M. Pascal Rocha Da Silva, adjoint de direction en charge de l'économie au département des finances, de l'environnement et du logement, estime l'opportunité de cette étude tout à fait évidente. Elle aiderait le département à réfléchir à sa stratégie économique et serait utile pour apaiser les passions.

Vincent Milliard a proposé de mandater un bureau d'étude qui déterminerait une méthodologie. Il s'est renseigné et les 40 000 francs demandés constituent un budget raisonnable. Une étude de ce type n'a pas encore été réalisée en Suisse, elle serait pionnière.

Pour répondre aux reproches du Parti libéral-radical, il est vrai que ce projet est orienté et que ses initiants espèrent renforcer leurs convictions par cette étude. Mais il est demandé que l'étude soit objective, qu'elle soit réalisée par un bureau neutre. En soutenant ce projet, nous prenons le risque de l'objectivité. Ensemble à gauche a à cœur de prendre ce risque et vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. Bernard Delacoste, M. Daniel Sormanni et M. Alfonso Gomez. Je laisserai aussi Mme Patricia Richard présenter son amendement. Monsieur Bernard Delacoste, vous avez cinq minutes pour les Verts.

M. Bernard Delacoste (Ve). Merci, Monsieur le président. Les considérants de ce projet de délibération sont assez clairs, je ne vais pas les répéter ici. Il propose de mettre en place un outil utile à toute une série de personnes ou d'organes de l'Etat: commissions du Conseil municipal, départements, délégué à l'économie, sans oublier les commerçants eux-mêmes. Nous allons au-devant de nombreux aménagements de petites et de grandes dimensions en ville de Genève, qui toucheront directement cette problématique des modes de déplacement et des commerces. Aucun projet qui touche à l'espace public ne devrait faire l'économie d'une étude sérieuse sur les modes de transport vis-à-vis des habitants et des commerçants.

Nous sommes en mouvement vers une diminution certaine de l'usage de la voiture en ville, et cela depuis déjà plusieurs années. Cela diminue, et cela va diminuer encore. Il s'agit dès lors de concevoir un outil qui nous aide à objectiver et à détailler cette donnée un peu générale. Comment cela varie-t-il, et à quelle vitesse? Quelles sont les différences par quartier, par type de commerce? Quels sont les besoins anciens et nouveaux *(ndlr: la cloche tinte)*? Quels types de surfaces et quels ombrages sont nécessaires sur l'espace public? Voit-on des modifications des habitudes? A qui et à quoi faut-il porter une attention particulière, par exemple aux personnes à mobilité réduite? Quels sont les horaires à prendre en compte? Quels sont les besoins en termes de livraisons? Faut-il privilégier les transports privés ou publics? Sans oublier d'interroger les questions liées à la pollution, au bruit et aux dimensions économiques.

Il n'est pas souhaitable de continuer de travailler avec des chiffres aussi différents, qu'ils viennent de la gauche ou de la droite, du Touring Club Suisse ou de Pro Vélo. On pourrait essayer d'apporter un peu de réalisme, voire de réalité, car c'est un sujet important, et cela le deviendra de plus en plus.

Malheureusement, nous ne disposons pas aujourd'hui de données sérieuses. Pas plus tard que la semaine passée, on entendait en commission que tel ou tel chiffre était faux, car la machine de comptage serait tombée en panne. On continue à se battre sur des considérations plus politiques qu'objectives en acceptant que personne ne dispose de chiffres indiscutables. Chaque camp a raison, ou plutôt, chaque camp a ses raisons. Nous avons tous nos avis politiques souvent figés et peu à jour avec la réalité d'aujourd'hui et de demain. Nous savons le peu de données à disposition et nous les inventons au besoin, de façon péremptoire, pour convaincre ou polémiquer. Nous le faisons tous, mais est-ce bien raisonnable?

Des rues ou des quartiers à pacifier, nous en avons à chaque séance de commission de l'aménagement et de l'environnement ou de commission des travaux et des constructions. Nous avons devant nous le projet Praille-Acacias-Vernets, qui est un morceau de ville prenant déjà en compte ce nouveau paradigme de la ville sans voiture, mais avons-nous un outil sérieux qui détaille le rapport de transport entre le commerçant et son client? Où est l'influence des modifications d'habitudes de transport du client vis-à-vis du commerçant? Car il est certain que cela va dans les deux sens. Il est aussi probable que cela varie selon les quartiers, anciens et nouveaux.

Nous voulons développer un outil à l'usage des commissaires de ce Municipal, des départements et du délégué à l'économie, mais aussi à l'usage des commerçants eux-mêmes. On nous reproche si souvent de ne pas faire assez pour le petit commerce, et on nous annonce des cataclysmes liés à la suppression de places de parc ou lors de piétonnisations. Beaucoup de fantasmes et de postures politiques! Une étude sur ce rapport entre le commerçant et son client ou entre le client et son commerçant, dans les choix des modes de transport, est aussi un outil de contact nécessaire dans tout projet qui touche à l'espace public.

On ne compte plus les projets en commission dans lesquels nous faisons face à des demandes individuelles voire privées pour prendre en compte tel ou tel besoin. Une telle étude nous obligerait à une démarche plus large et complète, afin de répondre au plus grand nombre et prendre en compte les préoccupations de l'Etat ou des services de la Ville de Genève vis-à-vis des commerçants.

Pour quelques projets particuliers, ces études sont déjà menées par les services de la Ville de Genève, mais ne pourrait-on pas mettre en place un système d'évaluation plus global ou plus systématique?

Si l'on entre sur le terrain opérationnel, bien que ce ne soit pas notre rôle, je pense qu'il serait utile que cette étude puisse être évolutive et non figée dans le temps. Il ne faudrait pas se concentrer sur un temps donné, déjà dépassé, mais bien de proposer un suivi, un monitoring. Le montant proposé dans ce projet de délibération est-il suffisant ou pas? Je laisse la question ouverte. Selon moi, on pourrait envisager des études qui se répètent régulièrement et fassent partie des monitorings de l'Etat et vis-à-vis de son tissu économique, de la même façon que nous avons des statistiques sur l'économie ou sur le logement. Des données annuelles ou bisannuelles sur le mode de transport et l'acte d'achat en ville de Genève seraient un apport bien utile à nos débats sur les sujets de l'aménagement de l'espace public. Voilà une tâche qui incomberait au nouveau délégué à l'économie.

Nous vous recommandons donc d'adopter ce projet de délibération qui permettra, je l'espère, de faire un premier pas voire de donner une direction pour nos prochaines études de transformation de l'espace public en ville de Genève. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Mouvement citoyens genevois, Monsieur Daniel Sormanni, vous avez deux minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au secours! Vous transmettrez à mon prédécesseur que s'il veut faire comme en Chine, avec des caméras pour surveiller les gens, pour savoir comment ils achètent, comment ils vivent, comment ils se déplacent, comment ils mangent, comment ils traversent la rue – au secours! –, cela s'apparente à une politique de fascisme, c'est la dictature! *(Protestations.)*

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, c'est le même débat que tout à l'heure. Vous voulez singer l'Etat, faire des études à la place de l'Etat. La circulation, les flux, les places de parking relèvent de l'Etat, pas de la Ville, ce n'est pas à elle à faire des études qu'elle va ensuite vendre ou donner à l'Etat. Vous vous trompez de nouveau de cible, vous faites erreur. Vous voulez faire le bonheur des gens malgré eux, mais ils vous ont dit, lors de récentes élections, à deux reprises, que votre bonheur, ils n'en veulent pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux principalement verts.

Quand je vois comment la Ville de Genève réalise ses consultations, je suis très inquiet. On nous avait dit que les commerçants du quai des Bergues avaient été consultés, mais c'était faux, peut-être que M. Pagani en avait rencontré un ou deux, mais il y en a beaucoup plus sur ce quai et autour, et tous les autres étaient contre cette façon d'aménager ce secteur.

L'étude que vous proposez? Elle est biaisée dès le départ. On veut entendre dire que la voiture n'est pas nécessaire pour se rendre dans les commerces. Je n'ai aucune confiance dans une étude – même d'un bureau indépendant – puisque tout dépend de la façon dont les questions sont posées. Les principes de base ne seront pas posés par l'entreprise chargée de l'étude mais par la Ville de Genève, soit les services de Mme Perler. Et là – au secours! – je tremble déjà devant un programme d'étude orienté et dont on connaît déjà le résultat…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Donc, Mesdames et Messieurs, il faut dire stop à ces âneries. Les problèmes de circulation et de flux dans le canton et évidemment en ville de Genève relèvent de l'Etat. Et arrêtez de venir avec les propos de M. Vincent Kaufmann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. … il n'est pas un ingénieur de la circulation, il fait de la sociologie urbaine, il ne connaît rien à la circulation. Nous refuserons donc évidemment ce projet! Merci. *(Signe d'assentiment.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Patricia Richard, vous avez la parole pour expliquer votre amendement, s'il vous plaît.

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Cet amendement demande de rajouter à la fin du premier article:

Projet d'amendement

«ainsi que les conséquences des fermetures temporaires.»

Il s'agit juste de rajouter cet élément et rien d'autre.

M. Alfonso Gomez, maire. Mesdames, Messieurs, vous connaissez l'adage, tout ce qui est excessif est insignifiant. Vouloir traiter des conseillers municipaux de maoïstes au sujet de cette étude est un petit peu exagéré… *(Rires.)* Gardons la mesure, et gardons également l'unité de matière, Madame, puisque vous rajoutez un élément qui n'assure pas cette unité. Cela étant, le débat que vous proposez serait intéressant à mener à un autre moment.

J'ai bien aimé la pirouette de M. Zimmermann, qui dit que le Centre va soutenir cette étude pour sortir l'Alternative de son dogmatisme. J'ai plutôt l'impression d'assister au contraire, lorsque l'on entend, continuellement, que la piétonnisation des rues prétérite les commerçants. On ne peut pas avancer de telles choses sans des études concrètes.

Aujourd'hui déjà, presque 40% de la mobilité en ville se fait à pied. Les expériences passées nous donnent des éléments. Ainsi à Carouge, où la piétonnisation avait soulevé un certain émoi, tous les commerçants veulent faire partie de la prochaine extension de la zone piétonne. Cela prouve qu'à un moment donné, il se peut qu'une piétonnisation favorise le commerce ou en tout cas un certain nombre de commerçants.

On a également, en ville de Genève, l'exemple du quai des Bergues. Vous vous souvenez des craintes compréhensibles des commerçants? Aujourd'hui, nous constatons que ces derniers sont beaucoup plus partisans de cette piétonnisation.

Cette étude propose justement de sortir des sentiers battus. Il n'y a pas de raison de dire que l'étude ne serait pas crédible. Et je tiens à rassurer M. Sormanni, elle ne sera pas menée par Mme Perler ni par ses services… *(La cloche retentit.)*

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Non, tu ferais ça?! *(Rires.)*

M. Alfonso Gomez, maire. Elle sera menée par le délégué à l'économie. En revanche – en cela vous avez raison – elle servira certainement aux services de Mme Perler, car cela nous permettra…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Et à moi!

M. Alfonso Gomez, maire. Et à vous! Cela nous permettra d'avoir objectivement une idée de comment sont perçues les piétonnisations. Nous ne pourrons peut-être pas en tirer une règle générale, mais nous pourrons éventuellement connaître, en cas de piétonnisation, ceux qui pourraient être prétérités et de se demander si l'on peut les accompagner. Une étude menée dans un autre contexte,

à Lausanne, indiquait que certains magasins étaient prétérités et que d'autres sortaient gagnants. *(Remarques.)* Un vendeur de frigos nécessitera certainement un accompagnement. A contrario, d'autres magasins, avec d'autres types d'articles, étaient eux très satisfaits.

Cela ne veut pas dire que cette étude est d'ores et déjà dirigée, elle nous permettra de mieux comprendre quelles sont les incidences sur les différents types de commerces et, surtout, nous indiquera comment accompagner ceux qui risqueraient d'être prétérités. C'est extrêmement important.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne peux, au nom du Conseil administratif, que vous encourager à soutenir cette étude. Elle sera favorable à tout le monde, évidemment aux piétons, aux citoyens de notre ville, mais également au commerce de notre ville. Je vous remercie. *(Exclamation. Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Richard est refusé par 40 non contre 22 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 43 oui contre 21 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 40 000 francs destiné à la réalisation d'une étude sur les modes de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces de la ville de Genève.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par des nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023 sous le chapitre 31 du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive. (Applaudissements.)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Je passe maintenant aux nouveaux objets. Je ne sais pas ce qui vous est arrivé, mais il n'y a que sept nouveaux objets… Vous fatiguez un peu… Nous avons reçu le projet de délibération et les motions suivants:

– PRD-348, de *Mme et MM. Florian Schweri, Olivia Bessat Gardet et Timothée Fontolliet:* «Pour un retrait facilité des objets obsolètes»;

– M-1803, de *Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Roger Gaberell, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Luc Zimmermann, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Leyma Milena Wisard Prado, Kevin Schmid, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Amar Madani, Brigitte Studer, Théo Keel et Olivier Gurtner:* «Pour que les jeunes parents ne soient pas contraints d'arrêter de faire du sport»;

– M-1804, de *Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Roger Gaberell, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Luc Zimmermann, Yves Herren, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Amar Madani, Théo Keel, Pascal Holenweg, Leyma Milena Wisard Prado et Olivier Gurtner:* «Pour plus de zones d'ombre dans l'espace public, créons des îlots de fraîcheur modulables»;

– M-1805, de *Mmes et MM. Ana Maria Barciela Villar, Marc Dalphin, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Bernard Delacoste, Charles Antoine Kuszli, Omar Azzabi, Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Bineta Ndiaye, Monica Granda, Gazi Sahin et Christian Zaugg:* «Recyclage des emballages plastiques dans le ménage».

11. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation suivante:

– IE-131, de *Mmes et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Nadine Béné et Patricia Richard:* «Entretien et rénovation des passages couverts de la Ville de Genève».

12. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-733, de *Mmes et MM. Roger Gaberell, Luc Zimmermann, Aurélien Borgeaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Yves Herren, Kevin Schmid, Christo Ivanov et Corinne Bonnet-Mérier:* «Evaluation de la gestion de l'infrastructure hôtelière»;

– QE-734, de *Mme Salma Selle:* «Des emprunts verts et humains».

Le président. Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous retrouve le samedi 9 décembre à 8 h du matin pour le budget. Je lève la séance.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation 4342

2. Communications du Conseil administratif 4342

3. Communications du bureau du Conseil municipal 4342

4. Questions orales 4343

5.a) Prestation de serment de M. Mathieu Romanens (UDC), remplaçant Mme Marie-Agnès Bertinat, conseillère municipale démissionnaire 4344

5.b) Prestation de serment de M. Jean Zahno (UDC), conseiller municipal suppléant 4344

6. Résolution du 28 novembre 2023 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Salma Selle, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Ana Barciela Villar, Alpha Oumar Dramé, Albane Schlechten, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Gazin Sahin, Livia Zbinden, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ahmed Jama, Charles-Antoine Kuszli, Hanumsha Qerkini, Maryelle Budry et Bernard Delacoste: «La Ville de Genève appelle au cessez-le-feu immédiat et sans condition, au respect du droit international et à la facilitation de l'aide humanitaire aux populations civiles dans la bande de Gaza» (R-311) 4345

(Interventions) 4349

Motion du 28 novembre 2023 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Salma Selle, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Alpha Oumar Dramé, Albane Schlechten, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Gazin Sahin, Livia Zbinden, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ahmed Jama, Charles-Antoine Kuszli, Hanumsha Qerkini, Maryelle Budry et Bernard Delacoste: «La Ville de Genève appelle au cessez-le-feu immédiat et sans condition, au respect du droit international et à la facilitation de l'aide humanitaire aux populations civiles dans la bande de Gaza» (M-1806) 4364

7. Résolution du 1er novembre 2023 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Dorothée Marthaler Ghidoni, Brigitte Studer, Leyma Milena Wisard Prado, Pierre-Yves Bosshard, Oriana Brücker, Jean-Luc von Arx et Paule Mangeat: «La Ville de Genève soutient la liberté d'informer» (R-309) 4368

(Interventions) 4369

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Ahmed Jama, Théo Keel, Monica Granda et Yves Herren: «Pour une rue de la Terrassière végétalisée et piétonnisée de la gare des Eaux-Vives, square Agasse, route de Chêne, jusqu'aux Glacis-de-Rive» (PRD-309 A) 4380

(Interventions) 4390

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 novembre 2022 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Ana Maria Barciela Villar, Oriana Brücker, Brigitte Studer, Pierre-Yves Bosshard, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Maryelle Budry: «Objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève» (PRD-316 A/B) 4404

(Interventions) 4416

10. Propositions des conseillers municipaux 4426

11. Interpellations 4427

12. Questions écrites 4427

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi